



RAPPORT ANNUEL 2017-2018



PONTS JUMEAUX BLUE WATER À POINT EDWARD, ONTARIO

CONTENU

1	MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
2	MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET PREMIÈRE DIRIGEANTE	3
3	PROFIL DE LA SOCIÉTÉ	5
4	GOUVERNANCE	7
5	RENDEMENT DE L'ENTREPRISE	11
6	RAPPORT DE GESTION	19
7	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	28
8	ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	74
	BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ	76

1.0 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CONNIE GRAHAM

Les ponts internationaux du Canada sont un baromètre en temps réel de notre santé économique et commerciale du pays. Cette année, l'achalandage sur les ponts de la Société a suivi les tendances des autres ponts internationaux situés en Ontario : le trafic était comparable à l'année précédente pour les ponts Blue Water, Sault Ste. Marie et international des Mille-Îles, tandis que le pont international de la Voie maritime a connu une croissance modeste du trafic, reflétant le rétablissement continu de l'économie locale. En général, les affaires ont donc été plutôt stables et fiables.

Cependant, une analyse plus approfondie révèle que l'exercice 2017-2018 constitue en fait une période charnière pour la Société des ponts fédéraux Limitée. Ceci est démontré par un exemple probant.

Bien sûr, je pourrais souligner que nous avons récemment réalisé de nombreux projets d'immobilisations importants dans trois de nos établissements. Nous avons notamment investi plus de 200 millions de dollars au cours des six dernières années afin de moderniser nos installations pour les ponts et postes frontaliers de notre portefeuille, ce qui a considérablement amélioré la qualité de ce dernier et démontre notre bonne gestion financière. Je ne faisais toutefois pas allusion à cette situation.

Je pourrais également énumérer les améliorations et les consolidations de notre cadre stratégique et de notre infrastructure de gouvernance de l'organisation, ou encore détailler l'approche axée sur les données que nous avons adoptée pour soutenir nos décisions d'affaires, mais ce n'est pas non plus ce qui a suscité ma réflexion.

Bien que tous les éléments susmentionnés aient contribué de manière considérable à notre succès, ils ne sont que des facettes d'un ensemble plus vaste d'actions qui font avancer la Société. **En effet, au cours de la dernière année, la SPFL a assisté à l'achèvement de la première phase du plan du Conseil pour la nouvelle Société.**

Avant 2016, nous avions la responsabilité de gérer certains passages au Québec au-dessus du fleuve Saint-Laurent. La refonte du mandat de la SPFL nous a permis de nous départir de ces éléments d'actif montréalais et de rapatrier la gestion des ponts Blue Water et de Sault Ste. Marie, en plus d'établir des liens plus étroits avec les autres passages du Saint-Laurent. Dès le début, le Conseil d'administration et l'équipe de direction ont établi un cadre solide pour cette nouvelle version de la Société. Ce plan a été mis en œuvre, ce qui a ouvert la voie à sa prochaine phase et garantit l'avenir de la SPFL. Nous sommes maintenant arrivés à un tournant crucial.

En favorisant une culture d'excellence et d'innovation, nous sommes maintenant prêts à quitter notre phase initiale axée sur le développement de notre organisation pour entrer dans une phase de croissance.



PONT DES MILLE-ÎLES, LANSDOWNE, ONTARIO

Notre engagement à respecter les normes les plus élevées possible en matière de gouvernance de société d'État demeure incontournable. À cet effet, la récente publication d'un Manuel de gouvernance du Conseil constitue une réalisation digne de mention. Ce document énonce les politiques clés de gouvernance d'entreprise de la Société en se penchant plus précisément sur les rôles, les pouvoirs, les responsabilités et les obligations de ses divers intervenants dans le contexte du cadre juridique et institutionnel plus vaste de la Société. Le Manuel servira d'outil de référence et d'intégration pour nos futurs administrateurs et dirigeants en énumérant et en mettant à jour nos principales directives d'entreprise.

En élaborant de solides programmes de gestion dans tous nos secteurs d'activité, nous démontrons l'affinité de notre Société envers l'innovation et le leadership, tant au plan opérationnel qu'administratif. Nous prévoyons ainsi une réduction importante de nos coûts et des conséquences sur l'environnement de nos activités par l'instauration de projets d'entretien technique, l'utilisation d'une technique de peinture monocouche et l'investissement dans la gestion de nos éléments d'actif. De surcroît, nos investissements dans des systèmes de gestion modernes en matière de sécurité et de services d'entreprise renforceront notre efficacité.

Nos fondations sont fermement établies et nous voici prêts pour la prochaine phase.

En terminant, j'aimerais exprimer ma reconnaissance et mes remerciements à la Présidente et première dirigeante, Micheline Dubé, à son équipe de direction et à tout le personnel de la Société pour leurs indéfectibles engagement et dévouement.

Connie Graham, Présidente

2.0 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET PREMIÈRE DIRIGEANTE



MICHELINE DUBÉ

La clôture de l'exercice financier 2017-2018 a marqué une décennie très enrichissante pour la direction de la Société des ponts fédéraux Limitée.

En tant que gestionnaires responsables d'un ensemble diversifié de ponts internationaux, nous avons récemment investi de nombreuses ressources dans l'amélioration de nos éléments d'actif et dans la consolidation de nos activités, tout en jetant des bases durables pour le nouveau regroupement organisationnel après la fusion de nos activités en 2015. Puisque notre intégration a été couronnée de succès, nous estimons que la Société peut maintenant se tourner vers une gestion axée sur la croissance et l'optimisation. Ce succès repose sur la compétence, le dévouement et les réalisations de l'ensemble de notre personnel et des membres de notre Conseil d'administration. La Société compte s'appuyer sur ces atouts pour propulser ses perspectives d'avenir.

Notre situation financière globale demeure positive, et ceci repose sur l'évaluation à intervalle régulier des risques financiers pour la Société par Standard and Poor's. En novembre 2017, cette agence a maintenu la note de « A » pour notre crédit à l'émetteur à long terme et pour la notation de notre dette non garantie, et sa perspective générale est passée de « stable » à « positive ».

L'exercice qui s'achève a été marqué de plusieurs événements et activités qui ont eu des conséquences importantes sur les activités de la Société, ou qui pourraient en avoir dans l'avenir, et c'est grâce aux efforts quotidiens de nos équipes d'exploitation et de maintenance si nous avons pu maintenir le flux de circulation à chaque traversée.

PONT INTERNATIONAL DE SAULT STE. MARIE

Au pont international de Sault Ste. Marie, le projet de réaménagement de l'esplanade canadienne de 51,6 M\$ s'est récemment achevé après huit ans de travaux, coïncidant avec la 100 millionième traversée. Les installations de la SPFL, celles de l'ASFC et la boutique hors-taxes peuvent désormais accueillir la collectivité dans des locaux plus vastes et plus modernes. L'arche canadienne de ce pont a aussi été repeinte l'été dernier en utilisant une méthode innovatrice et rapide qui a réduit les effets sur l'environnement et nous a permis de réaliser d'importantes économies en temps et en argent.

PONT BLUE WATER

Le pont Blue Water demeure la « bête de somme » du commerce international canadien. En effet, il occupe la deuxième place en matière d'achalandage commercial pour un pont reliant le Canada aux États-Unis, et donc joue un rôle crucial pour assurer la fiabilité du transport de marchandises au pays. En raison de la distance qui le sépare de Windsor, il constitue la seule véritable solution de rechange pour le transport de marchandises pour le Canada.

Le projet proposé visait à ajouter une route de retour d'urgence vers l'esplanade canadienne, ce qui faciliterait l'issue de véhicules inadmissibles au Canada devant retourner aux États-Unis et donnerait accès aux installations de courtage en douane de l'immeuble administratif de la SPFL pour les véhicules commerciaux à destination des États-Unis.



Plaque du haut: Succursale de Lansing-Jackson de l'American Society of Civil Engineers (ASCE) Prix du génie civil historique au pont international de Sault Ste. Marie

Plaque du bas: Section du Michigan de l'ASCE Prix de génie civil du Michigan Historic Civil Engineering Landmark Award au pont international de Sault Ste. Marie

Nous nous sommes également départis des bureaux de change; ces services sont dorénavant fournis par une entreprise externe qui a loué un local au sein d'un de nos établissements commerciaux.

PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES

Soulignant le 80e anniversaire de cette traversée en 2018, après un investissement de 60 M\$ et trois ans de travaux, le réaménagement de l'esplanade des douanes canadiennes s'est terminé en décembre 2017. Ces nouvelles installations modernes permettent désormais d'accueillir un plus grand nombre de véhicules et de séparer plus facilement les voyageurs particuliers et commerciaux. La modernisation du système et de l'infrastructure de péage s'est également poursuivie afin d'en améliorer l'efficacité.

PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME

Dans le cadre de son mandat dans la région de Cornwall, la SPFL maintient son engagement envers la concrétisation des besoins et des objectifs de la Couronne relatifs au renforcement d'une relation constructive avec la communauté mohawk et l'obtention d'un accord équitable en ce qui concerne les demandes territoriales de cette dernière. La SPFL et sa filiale, la Corporation du pont international de la voie maritime (CPIVM), nourrissent une longue tradition de rapports positifs avec cette communauté, que ce soit comme employeur ou comme gestionnaire d'un moteur primordial pour la croissance de l'économie locale.

En 2017-2018, en conclusion des importantes améliorations au pont international de la voie maritime, la SPFL a lancé un projet pour renouveler la chaussée internationale sur l'île de Cornwall.

À l'interne, nous nous sommes engagés à créer un environnement de travail sécuritaire et sans violence où les employés sont traités avec respect et dignité. La SPFL cherche également à prévenir et éliminer le harcèlement et la discrimination. À ce titre, nous sommes fiers d'avoir instauré de nouvelles politiques sur la prévention de la violence et du harcèlement au travail. De plus, dans le cadre de notre engagement à exercer une saine gouvernance, nous avons mis en œuvre une politique régissant le remboursement des frais raisonnables nécessaires aux fins de déplacements d'affaires, d'accueil, de congrès et d'événements conformément à l'orientation fixée par le gouvernement du Canada.

Après dix ans d'existence, il est temps de célébrer les réalisations de notre Société qui a été fondée sur certains principes essentiels : sécurité et sûreté, administration sensée de nos installations, services au public voyageur et gestion financière prudente. J'envisage l'exercice financier 2018-2019 avec beaucoup d'optimisme et entends continuer à m'appuyer sur ces principes pour offrir un patrimoine durable aux Canadiens.



Micheline Dubé
Présidente et première dirigeante



TRAVÉES CANADIENNE ET AMÉRICAINE DU PONT BLUE WATER

3.0 PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

3.1 CONTEXTE

La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) est une société d'État mère dont les activités sont indépendantes du gouvernement fédéral. La Société, dont le siège social est situé à Ottawa, en Ontario, est responsable de veiller aux intérêts fédéraux du Canada pour quatre des onze ponts internationaux situés en Ontario.

Les responsabilités et les partenariats de la SPFL sont variés et reflètent la situation géographique unique de chaque pont. La SPFL est propriétaire d'actifs et elle assure la supervision à l'égard de l'exploitation des ponts, gère les accords internationaux associés aux ponts, dirige les fonctions d'ingénierie et d'inspection ainsi que celles de la gestion des projets d'investissements en immobilisations.

	PONT INTERNATIONAL DE SAULT STE. MARIE	PONT BLUE WATER	PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES	PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME
PROPRIÉTÉ DE LA SPFL	50 % du pont; 100 % des esplanades canadiennes et des points d'entrée.	50 % de chacun des ponts jumeaux; 100 % des esplanades canadiennes et des points d'entrée.	100 % du pont canadien; 50 % du pont Rift; 100 % des esplanades canadiennes et des points d'entrée.	100 % du pont du chenal nord; 100 % de l'esplanade des douanes canadiennes et de la voie internationale; 32 % du pont du chenal sud.
PARTENAIRES INTERNATIONAUX	Le Michigan Department of Transportation	Le Michigan Department of Transportation	La Thousand Islands Bridge Authority, une société d'intérêt public de l'État de New York en vertu de la Public Authorities Law	La Saint Lawrence Seaway Development Corporation, une agence du United States Department of Transportation
EXPLOITANTS DES PONTS	L'International Bridge Administration, une unité administrative distincte du Michigan Department of Transportation, aux pouvoirs délégués par la Sault Ste. Marie Bridge Authority, elle-même une entité constituée par le Michigan Department of Transportation, et par la SPFL	Partie canadienne : SPFL Partie américaine : Le Michigan Department of Transportation	La Thousand Islands Bridge Authority	La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée, une société d'État canadienne affiliée
STRUCTURE DE GOUVERNANCE	Huit administrateurs, dont quatre Américains nommés par le gouverneur du Michigan et quatre Canadiens nommés par la SPFL	Partie canadienne : SPFL Partie américaine : Le Michigan Department of Transportation	Un président américain ainsi que six administrateurs nommés par le Jefferson County : trois Américains et trois Canadiens (recommandés par la SPFL)	Huit administrateurs nommés par la SPFL, quatre Canadiens et quatre Américains (recommandés par la Saint Lawrence Seaway Development Corporation)

3.2 MANDAT

Le mandat de la SPFL consiste à fournir le plus haut niveau d'intendance de sorte que ses ponts internationaux et structures associées soient sécuritaires et efficaces pour les usagers.

Les entreprises ou les réalisations de la Société se limitent à ce qui suit :

- a) La conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la reconstruction de ponts ou d'autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, notamment les approches, les servitudes, l'équipement de transmission d'électricité ou de communication, les pipelines intégrés à ces ponts, les autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes reliant la province d'Ontario (au Canada) et l'État de New York ou l'État du Michigan (aux États-Unis), soit par la société seule, soit conjointement ou en collaboration avec une autre personne, une autre entité juridique ou une autre administration gouvernementale au Canada ou aux États-Unis;
- b) La conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la construction d'autres ponts ou structures, installations, travaux ou propriétés connexes, selon que le gouverneur en conseil peut l'estimer, aux conditions que le gouverneur en conseil peut fixer;
- c) Les entreprises ou autres activités accessoires aux ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, envisagées au paragraphe (a) ou (b).

Aux fins qui précèdent, et sous réserve de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et des présents statuts, avec les modifications apportées à l'occasion, la Société a les capacités et les pouvoirs d'une personne physique.

3.3 ORIENTATION STRATÉGIQUE

La mission, la vision et les piliers de la SPFL définissent le cadre de l'orientation stratégique de la Société tel qu'il a été approuvé par les membres du Conseil d'administration.

3.3.1 Mission

La SPFL est une société d'État responsable de veiller aux intérêts fédéraux du Canada pour quatre ponts internationaux qui le relient aux États-Unis.

3.3.2 Vision

La SPFL s'efforce d'optimiser la sécurité, la viabilité et la capacité des ponts dans l'intérêt du Canada tout en servant les voyageurs avec efficacité et respect.

3.3.3 Piliers

La SPFL s'acquittera de sa mission selon ces piliers clés :

- L'exploitation selon une approche unifiée de **gestion de portefeuille** et un modèle de gouvernance robuste;
- **L'administration** des ponts, avec l'accent mis sur la sûreté, par l'entremise d'un programme d'inspections indépendantes, de programmes appropriés d'immobilisations, ainsi que la prestation d'un excellent service à la clientèle;
- **L'utilisation efficace de la technologie**, par l'utilisation de plateformes communes permettant d'assurer l'efficacité des opérations et l'exactitude de l'information, gérées de façon à limiter les risques et les coûts qui y sont associés;
- La **durabilité** des opérations, de l'entretien et de l'administration par une approche commune des produits, la priorisation des placements, l'optimisation des taux et la limitation des coûts;
- Une **saine gouvernance** de la Société par l'entremise d'une structure optimisée avec les capacités et les compétences requises, ainsi que de solides relations avec les intervenants.

4.0 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE



COMPLEXE DE BUREAUX DU PONT BLUE WATER

À titre de société d'État, la SPFL est dirigée par un Conseil d'administration et doit rendre des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Transports.

4.1 AUTORITÉS LÉGISLATIVES

La SPFL est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* qui figure à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est mandataire de Sa Majesté; elle est issue de la fusion de l'ancienne entreprise, également connue sous le nom de La Société des ponts fédéraux Limitée, avec plusieurs autres sociétés de ponts.

Les fusions ont contribué pour beaucoup à régler les problèmes de gouvernance de longue date, permettant ainsi d'accroître l'attention et la responsabilité à l'égard des ponts internationaux.

4.2 COMPTES À RENDRE AU PUBLIC

La SPFL est dirigée par un Conseil d'administration, qui doit rendre compte de la supervision et de l'orientation stratégique de la Société. La présidente et première dirigeante est membre du Conseil et lui rend compte de la gestion courante et du rendement de la Société, en plus d'aider le Conseil à jouer son rôle de surveillance.

4.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPFL

Le Conseil de la SPFL est composé de sept administrateurs, dont la présidente du Conseil, ainsi que la présidente et première dirigeante. La présidente du Conseil, ainsi que la présidente et première dirigeante sont nommées par le gouverneur en conseil en vertu de l'article 105 de la *loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*. Les administrateurs, sauf la présidente du Conseil et la présidente et la première dirigeante, sont nommés par le ministre avec l'accord du gouverneur en conseil.

Dans le cadre du mandat de la Société, le Conseil établit les objectifs et l'orientation de l'entreprise, exerce une bonne gouvernance, suit de près ses résultats financiers, approuve les budgets et les états financiers, approuve des politiques et des règlements, nomme les administrateurs canadiens aux conseils des sociétés internationales ou en recommande la nomination, en plus de veiller à ce que les risques soient déterminés et gérés.

Dans son rôle et ses responsabilités, le Conseil est appuyé à l'heure actuelle par le comité des finances et de la vérification exigé par la loi, ainsi que par un comité de gouvernance, politiques et ressources humaines.

Le Conseil a instauré une charte pour chacun des comités permanents et des lignes directrices opérationnelles qui régissent les activités de chaque comité. Le Conseil peut mettre sur pied d'autres comités au besoin pour l'aider à assumer ses responsabilités.

4.4 COMITÉS

4.4.1 Comité des finances et de la vérification

Mandat : Selon les fonctions décrites dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le comité des finances et de la vérification (CFV) supervise et formule les recommandations soumises au Conseil dans les domaines de normes d'intégrité et de comportement, de la présentation de l'information financière, des pratiques de contrôle de gestion, de la gestion des risques et des besoins en assurance.

Le comité est chargé d'émettre des recommandations au Conseil à l'égard des états financiers, de l'audit interne de la Société et du rapport annuel du vérificateur de la Société. Le CFV est également responsable d'émettre des recommandations au Conseil à l'égard d'un examen spécial, ainsi que sur les plans et les rapports qui en découlent. Le comité exécute d'autres fonctions que lui attribue le Conseil et qui font partie des règlements administratifs de la Société.

Membres : Le comité est formé de trois administrateurs nommés par le Conseil, dont l'un est nommé à la présidence du comité. La présidente du Conseil est nommée d'office membre du comité sans droit de vote.

4.4.2 Comité de gouvernance, politiques et ressources humaines

Mandat : Le mandat et les lignes directrices opérationnelles du comité ont été entérinés et approuvés par le Conseil. Ce comité aide le Conseil à superviser la gouvernance de la Société, les politiques et l'infrastructure du Conseil, ainsi que les ressources humaines. Le rôle du comité est d'appuyer le Conseil dans l'exercice de ses responsabilités en effectuant une vérification des questions faisant partie de son champ de compétence. Son rôle ne consiste pas à accorder des approbations, mais plutôt à émettre des recommandations au Conseil à l'égard des approbations que celui-ci doit donner.

Membres : Le comité est formé de deux administrateurs nommés par le Conseil, dont l'un est nommé à la présidence du comité. La présidente du Conseil est nommée d'office membre du comité sans droit de vote.

4.5 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le gouverneur en conseil détermine la rémunération de la présidente et des autres membres du Conseil, ainsi que celle de la présidente et première dirigeante. La rémunération de la présidente et des autres membres du Conseil est conforme aux lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État et à l'article 108 de la LGFP. La présidente obtient des honoraires annuels allant de 6 400 \$ à 7 500 \$ et une indemnité quotidienne allant de 200 \$ à 300 \$ pour assister aux réunions de la SPFL et de ses comités, alors que les autres membres du Conseil obtiennent des

honoraires annuels allant de 3 200 \$ à 3 800 \$ et une indemnité quotidienne allant de 200 \$ à 300 \$. Les membres du Conseil sont remboursés pour les dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions, incluant les déplacements, l'hébergement et les repas.

Les conditions d'embauche de la présidente et première dirigeante sont énoncées dans les Conditions d'emploi et avantages sociaux particuliers aux personnes nommées par le gouverneur en conseil à des postes à temps plein. L'échelle salariale de la présidente et première dirigeante (CEO3) est de 179 200 \$ à 210 800 \$. Celle-ci n'obtient aucune avance annuelle ni indemnité quotidienne pour assister aux réunions du Conseil. Le gouverneur en conseil peut également accorder à la présidente et première dirigeante une rémunération au rendement atteignant 15 pour cent de son salaire de base, en fonction du degré de réalisation de ses principaux objectifs de rendement, selon ce que détermine le Conseil.

La rémunération des membres de la haute direction repose sur les échelles salariales des cadres supérieurs (EX) au gouvernement.

En 2017-2018, les membres du Conseil ont reçu les remboursements suivants pour les dépenses :

ADMINISTRATEUR	DÉPENSES DE VOYAGE
Connie Graham	6 585 \$
Deborah Tropea	3 379 \$
Diana Dodge	3 482 \$
Gary Atkinson	5 712 \$
Micheline Dubé*	-
Pascale Daigneault	8 709 \$
Rick Talvitie	8 073 \$

* La présidente et première dirigeant de la SPFL est également membre du conseil et ne reçoit aucun remboursement additionnel pour ces deux fonctions. Ses dépenses détaillées sont divulguées de façon proactive tous les trimestres sur le site Web de la SPFL conformément à la directive ministérielle sur les voyages, l'accueil, les conférences et les événements et englobent les dépenses engagées pour toutes les exigences opérationnelles de la société.

4.6 CODE DE CONDUITE

L'objectif de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* (LPFDAR) est d'encourager les employés du secteur public, y compris ceux des sociétés d'État et des autres organismes publics, à se manifester s'ils ont des raisons de croire que des actes répréhensibles graves se sont produits et de les protéger contre toutes représailles s'il y a lieu. La LPFDAR oblige notamment à donner rapidement au public un accès aux renseignements portant sur des cas fondés d'actes répréhensibles découlant d'une divulgation. La Société doit plus précisément décrire l'acte répréhensible commis, les recommandations présentées à la première dirigeante, ainsi que les mesures correctives prises par cette dernière.

Le Conseil a approuvé un code de valeurs et d'éthique qui détermine les valeurs de la SPFL, son engagement à l'égard de l'éthique et les comportements attendus de tous ses employés dans leurs relations avec leurs collègues, le public, et autres entités gouvernementales ou externes. Chaque année, tous les employés doivent signer le Code de conduite dans le cadre de leur évaluation du rendement annuelle.

La Société adhère entièrement à l'esprit de la LPFDAR et n'a reçu aucune plainte jusqu'ici.



4.7 GESTION DU PORTEFEUILLE

La Société a adopté une stratégie de gestion de portefeuille pour accomplir son mandat. La Société n'est pas un portefeuille de sociétés, mais plutôt une société d'État mère chargée de surveiller un portefeuille d'actifs fédéraux utilisés afin d'atteindre les objectifs stratégiques publics. Les principaux éléments de la stratégie de gestion de portefeuille comprennent :

- Des fonds excédentaires aux besoins de fonctionnement utilisés pour réinvestir dans les immobilisations de l'ensemble du portefeuille de ponts afin d'appuyer les objectifs stratégiques publics;
- Des revenus gérés de façon centralisée, chaque pont étant considéré comme un centre de coûts, y compris une répartition appropriée des services organisationnels;
- Des dépenses d'exploitation et d'entretien de chaque pont qui sont établies en fonction de politiques uniformes;
- Le développement d'un plan d'immobilisations intégré à long terme pour s'appuyer dans la définition des priorités en matière d'immobilisations et dans l'élaboration du budget annuel des immobilisations; et,
- Des services internes partagés.

La constitution de cette approche de la direction offre une occasion unique d'évaluer toutes les possibilités, à la fois en adoptant de meilleures pratiques et une approche globale commune à l'égard du portefeuille et en déterminant les meilleures opportunités stratégiques.

4.8 Régime de vérification

Le régime de vérification est constitué de vérifications externes et internes. Le Bureau du vérificateur général du Canada effectue un audit annuel des états financiers consolidés afin de confirmer qu'ils reflètent adéquatement les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société, et que les opérations ont été menées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Bureau du vérificateur général du Canada procède également à un examen spécial au moins une fois tous les dix ans pour confirmer que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources financières, humaines et matérielles sont gérées efficacement et que les activités d'exploitation de l'entreprise sont efficaces.

Le régime de vérification interne vise à renforcer la responsabilisation, la gestion des risques, la gestion des ressources et la bonne gouvernance en veillant à ce que la vérification interne constitue un élément clé de la gouvernance. Des plans pluriannuels de vérification sont élaborés pour déterminer les secteurs de risques clés communs à tous les ponts. Le régime d'audit actuel se concentre sur la prévention de la fraude et sur l'éthique, sur les mesures de contrôle internes, ainsi que sur les politiques et les pratiques.

5.0 RENDEMENT DE L'ENTREPRISE



ESPLANADE DES PÉAGES À SAULT STE. MARIE, MICHIGAN

À la base, un pont constitue un lien entre deux points. D'un point de vue commercial, il offre des occasions d'affaires pour des entités qui veulent exploiter ce lien ou profiter du passage des utilisateurs de ce pont. De manière plus pragmatique, un pont est une entreprise de service qui facilite le passage de ses utilisateurs et qui leur offre certains services accessoires. Un pont ne peut être déplacé et offre très peu de possibilités de diversification afin d'élargir son marché potentiel. Ainsi, sa sphère d'influence est passive et locale; il doit donc maintenir un niveau de service impeccable et proposer des avantages uniques afin d'attirer des utilisateurs à l'échelle régionale.



Nous sommes dans le domaine des ponts internationaux et des infrastructures transfrontalières. Nous faisons face à une complexité inhérente à l'exploitation et à la gestion de ces structures, puisqu'elles traversent les limites de provinces et d'états, ainsi que la frontière canado-américaine. Cette situation force la SPFL à fournir et à maintenir un réseau étendu de structures associées aux fonctions transfrontalières, comme les douanes et l'immigration, de même que les activités associées à l'exécution de la loi en matière d'inspection des aliments.



De plus, pour assurer l'efficacité et l'efficacé de toutes les traversées, la SPFL travaille en étroite collaboration avec des intervenants et avec les communautés avoisinantes, notamment des partenaires fédéraux comme Transports Canada, des organismes centraux, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), ainsi que les gouvernements et organismes provinciaux et municipaux, les locataires, les Premières nations, les organismes d'application de la loi, les syndicats, ainsi que les intervenants d'urgence. Par ailleurs, la Société collabore sur le territoire américain avec le service américain des douanes (U.S. Customs and Border), le gouvernement américain et d'autres organismes américains à l'échelle nationale et locale. Nous collaborons avec nos partenaires américains et coordonnons nos efforts pour assurer la fluidité du trafic international de façon sécuritaire, efficace et fiable. Ce processus nécessite des communications fréquentes, la définition d'une interprétation commune, ainsi qu'une capacité de réaction aux situations imprévues se présentant dans un milieu frontalier qui est dynamique.

Nous devons veiller à ce que l'exploitation de nos ponts, les décisions stratégiques et les projets obtiennent l'appui de la clientèle des ponts et celui des communautés où ils sont situés. Nous nous efforçons d'améliorer notre engagement envers la communauté pour nous assurer de connaître les préoccupations de la communauté et d'y répondre, tout en veillant à ce que notre engagement et notre contribution envers les ponts internationaux soient compris de façon claire.



ESPLANADE CANADIENNE AVANT QUE LA CONSTRUCTION NE SOIT TERMINÉE À SAULT STE. MARIE, ONTARIO

5.1 EXPLOITATION, INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS ET PROJETS SPÉCIAUX

À titre d'intendante de quatre ponts internationaux du Canada, la SPFL doit investir prudemment dans l'entretien, dans la réfection et, parfois, dans le remplacement complet de ponts et d'esplanades. L'article 6 de la *Loi sur les douanes* oblige la Société à fournir, équiper et entretenir, à ses frais, les locaux et autres installations nécessaires pour les douanes et pour l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Une disposition semblable dans la *Loi sur la protection des végétaux* et dans la *Loi sur la santé des animaux* fait en sorte que l'ACIA bénéficie d'un soutien pour ses installations aux ponts.

La SPFL fournit ces installations aux agences situées à ses traversées en utilisant les revenus qu'elle génère. Historiquement, la Société n'a pas eu à payer les coûts pour des installations à Cornwall. Toutefois, à l'occasion, le gouvernement fédéral approuve des crédits en capital pour les grands projets d'intérêt national. La construction de nouvelles installations à Sault Ste. Marie et à Lansdowne s'est effectuée grâce au financement du gouvernement fédéral.

Dans ses rapports précédents, la SPFL a présenté le rendement de ses programmes selon quatre catégories : gestion des actifs, production de recettes, soutien aux services commerciaux et frontaliers, de même que services internes. En général, ses initiatives stratégiques couvrent simultanément plusieurs de ces catégories, ce qui lui permet de maximiser le rendement de ses efforts. Ainsi, les trois premières catégories profiteraient d'un investissement dans la modernisation des installations, en plus d'améliorer l'infrastructure et les ressources disponibles des services internes.



ESPLANADE DES PÉAGES À CORNWALL, ONTARIO

5.2 PONT INTERNATIONAL DE SAULT STE. MARIE



ARCHES DU PONT DE SAULT STE. MARIE INTERNATIONAL

Les conclusions de l'inspection annuelle de ce pont indiquent que son état général est bon. Des travaux d'entretien périodiques répondant aux recommandations du rapport d'inspection sont effectués chaque année.

Le projet de réaménagement de l'esplanade canadienne s'est achevé après huit ans de travaux permettant désormais d'accueillir la collectivité dans des locaux plus vastes et plus modernes. Réalisé au coût de 51,6 M\$, ce réaménagement de l'esplanade canadienne, de la boutique hors-taxe et des installations de l'ASFC s'est achevé en décembre 2017.

L'ouverture du nouveau bâtiment opérationnel de l'ASFC et les travaux de génie civil associés ont marqué l'achèvement du projet de réaménagement. Les nouvelles installations de l'esplanade de l'ASFC sont quatre fois plus importantes que les anciennes installations et fournissent de nouvelles technologies qui favoriseront l'utilisation de programmes de voyageurs fréquents.

Les nouvelles installations contribuent de façon significative et permanente à sécuriser et à protéger le pont, de même qu'à renouveler l'infrastructure frontalière.

En outre, au cours de l'année 2017, l'arche canadienne a été repeinte en utilisant une nouvelle technique ne nécessitant qu'une seule couche, ce qui est à la fois plus économique et plus rapide que les anciennes méthodes, en plus de minimiser les effets nuisibles sur l'environnement et les voyageurs. Ce projet de 3,5 M\$ a débuté en mai 2017 et s'est terminé près de trois semaines avant l'échéance et selon le budget prévu.

Le plan d'entretien sur cinq ans qui comprenaient le remplacement des roulements des selles de glissement sous l'arche est achevé à 75 %. Le reste des travaux (25 %) s'effectuera en 2018.



ARCHES CANADIENNE (GAUCHE) ET AMÉRICAINNE AU PONT INTERNATIONAL DE SAULT STE. MARIE

5.3 PONT BLUE WATER



Les inspections annuelles ont permis de conclure que les deux travées du pont sont en bon état. Des travaux d'entretien périodiques répondant aux recommandations du rapport d'inspection sont effectués chaque année.

Plusieurs projets distincts ont été identifiés lors de la mise à jour du plan directeur de 2016 et seront exécutés ultérieurement par intervalles au pont Blue Water.

Le premier de ces projets concerne la rampe d'accès d'urgence. La nouvelle rampe d'accès d'urgence améliorera grandement l'efficacité et la sécurité associées à l'exploitation du pont. Celle-ci servira à connecter le complexe commercial situé sur le côté sud du pont à l'esplanade du pont et à l'approche du pont située sur le côté nord. Cette connexion est essentielle pour fournir un accès continu au pont aux premiers répondants en cas d'urgence, pour faciliter le retour des véhicules commerciaux et de la circulation en provenance des États-Unis, pour faciliter les inspections au départ, pour permettre l'accès des courtiers aux véhicules commerciaux à destination des États-Unis et pour améliorer l'entrée et la sortie des véhicules de livraison et d'entretien sur l'esplanade du pont.

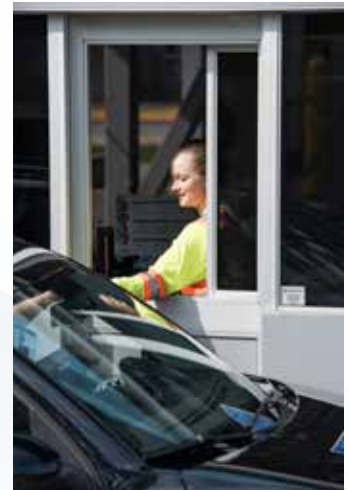
L'entrepreneur s'est mobilisé et a pris le contrôle du site en décembre 2017. Le projet a commencé par la démolition des bâtiments vacants, le nettoyage du terrain et le travail d'assainissement archéologique.

Le projet de construction doit être mené à terme d'ici le printemps 2019.

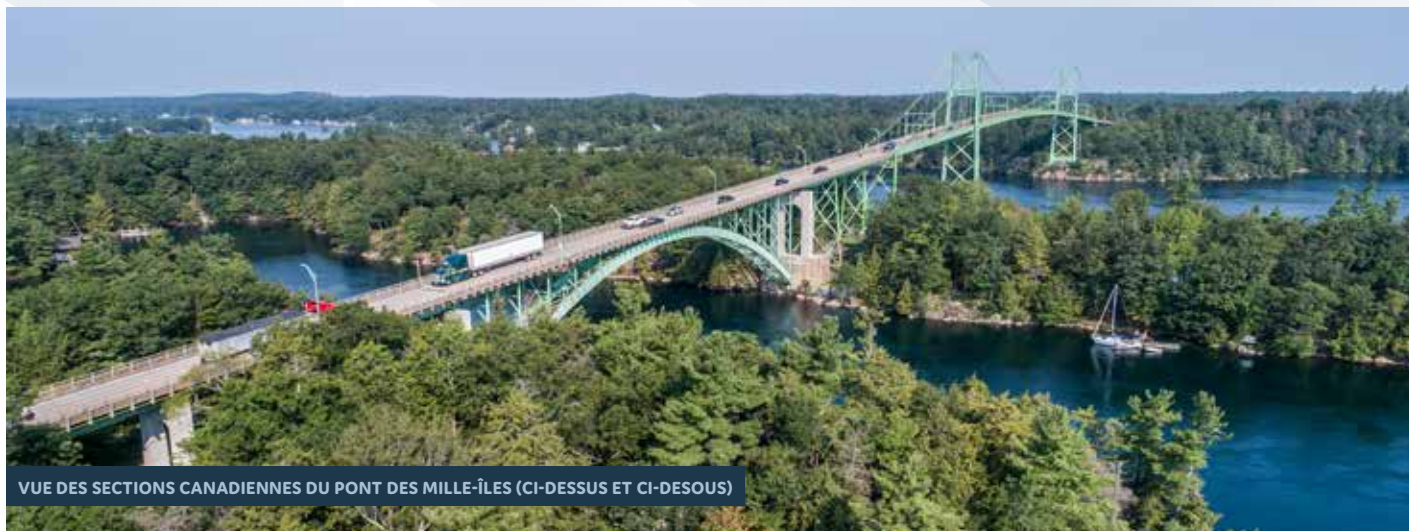
En outre, un projet qui s'est terminé en mars 2018 visait à modifier des bancs de charge des génératrices afin de réduire les coûts d'entretien à long terme et de gérer plus efficacement l'alimentation.

D'autres projets comprennent la démolition de l'ancien bâtiment administratif. La démolition de cet immeuble vacant est nécessaire afin de construire un stationnement pour camions commerciaux et améliorer l'aménagement des couloirs de sortie. Un contrat a été accordé en mars 2018 et le projet est en cours, en visant janvier 2019 comme date d'achèvement.

En février 2018, dans le cadre d'un examen stratégique de l'exploitation de l'entreprise, la SPFL a fermé le bureau de change, puisque le magasin était considéré comme étant une activité accessoire au mandat fondamental de la SPFL. À l'issue d'un processus concurrentiel, nous avons conclu un contrat avec une entreprise externe, qui occupe désormais le bureau de change au pont Blue Water, offrant un service de change et d'autres commodités aux voyageurs afin de répondre aux besoins des clients et d'améliorer l'expérience client globale. La transition des services de change s'est effectuée de façon transparente, sans interruption de service.



5.4 PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES



VUE DES SECTIONS CANADIENNES DU PONT DES MILLE-ÎLES (CI-DESSUS ET CI-DESOUS)

Les conclusions des inspections annuelles de ce pont indiquent que son état général est bon. Des travaux d'entretien périodiques répondant aux recommandations du rapport d'inspection sont effectués chaque année.

Le récent projet important à ce pont a consisté en un investissement de 60 M\$ sur trois ans visant à réaménager l'esplanade des douanes canadiennes, projet lancé en 2014 et terminé de manière substantielle le 28 novembre 2017.

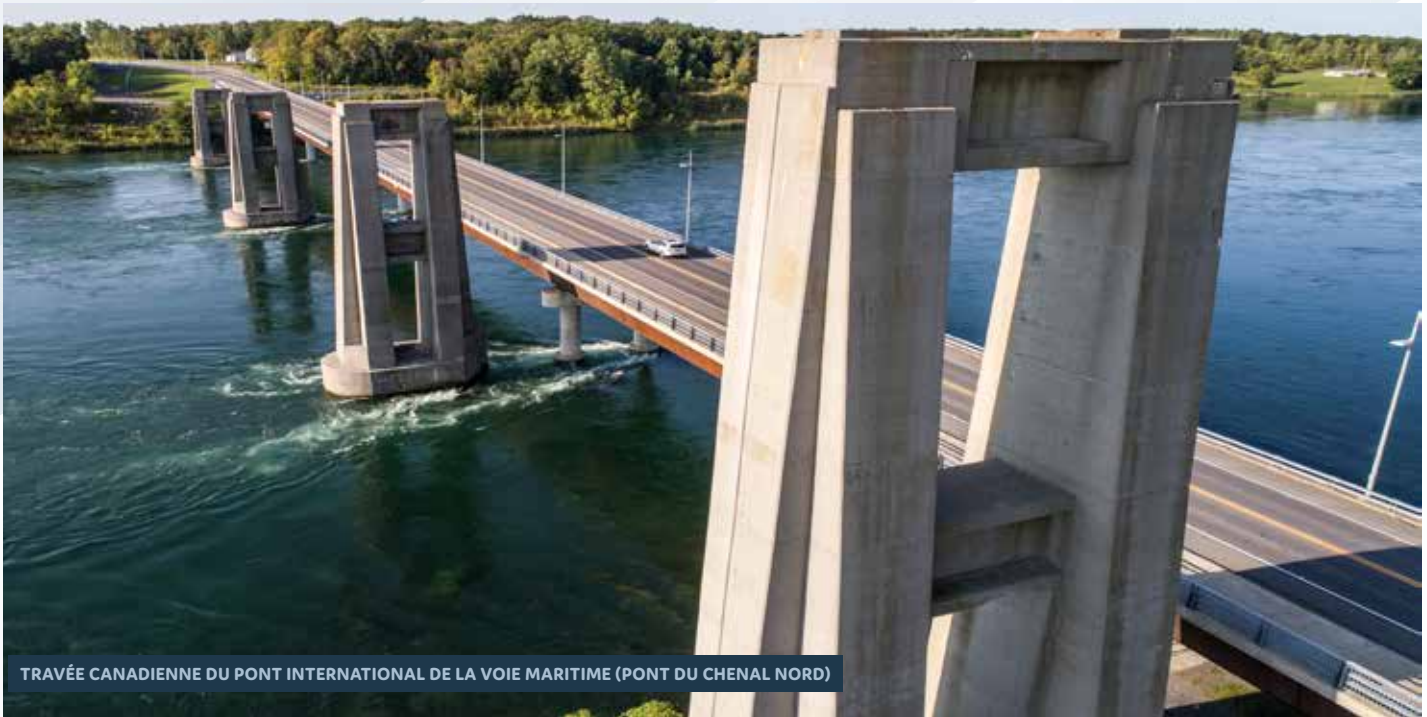
Grâce aux nouvelles installations modernes, l'ASFC peut maintenant accueillir un plus grand nombre de véhicules et peut plus facilement séparer les voyageurs particuliers des voyageurs commerciaux. Ces installations comprennent également de nouvelles voies d'inspection primaire, un bâtiment de circulation et commercial intégré ainsi que des espaces opérationnels auxiliaires, notamment des locaux à louer.

Dans le cadre des inspections effectuées sur le pont au cours des dernières années, certaines piles ont montré des signes de défaillance en surface. Les travaux de réfection de ces piliers se sont terminés en juin 2017.

Le projet de mise à niveau de l'infrastructure des péages au pont des Mille-Îles s'est poursuivi. Le remplacement du système de péage informatisé existant est presque terminé dans toutes les voies de péage des esplanades canadiennes et américaines, et la modernisation de l'infrastructure existante est en cours. Le nouveau système sera intégré à EZ Pass afin de permettre aux voyageurs de gérer directement leurs comptes en ligne.



5.5 PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME

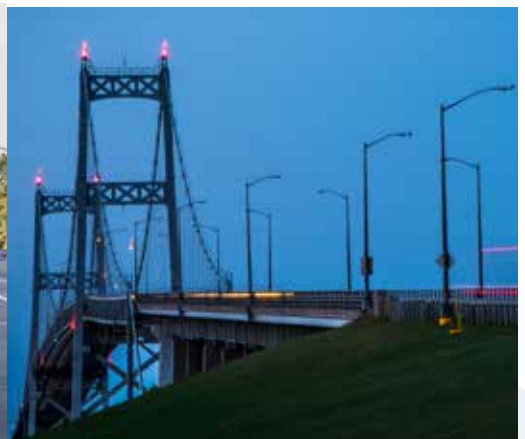


TRAVÉE CANADIENNE DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME (PONT DU CHENAL NORD)

Les conclusions des inspections annuelles indiquent que le pont du chenal sud est généralement en bon état. Nouvellement construit et ouvert en 2014, le pont du chenal nord est en excellent état. Des travaux d'entretien périodiques répondant aux recommandations du rapport d'inspection sont effectués chaque année.

Avec l'achèvement du pont, et maintenant que le contrat pour la reconstruction de l'avenue Brookdale est terminé, l'un des projets qui restaient consistait à concevoir et construire un belvédère surplombant le fleuve Saint-Laurent. Ce belvédère est maintenant terminé et accessible au public.

Un autre projet en cours concerne la chaussée internationale sur l'île de Cornwall reliant les ponts internationaux du chenal nord et celui du chenal sud, laquelle nécessitait une reconstruction pour améliorer les normes de sécurité routière en vigueur. Au départ, ce projet était inclus dans celui du remplacement du pont du chenal nord et un montant additionnel de 4 M\$ a été accordé en financement. Les travaux sont en cours et on prévoit de les terminer en novembre 2018.



VUE DU CHEMIN INTERNATIONAL SUR L'ÎLE DE CORNWALL ET DE LA SECTION AMÉRICAINE DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME (PONT DU CHENAL SUD)

5.6 SERVICES CORPORATIFS

Les services administratifs représentent les fonctions de gestion des affaires internes de la Société, notamment le soutien informatique, les finances, les services juridiques, les communications, la sécurité, le service d'audit, la gestion de l'information, les ressources humaines et la gestion du risque de l'entreprise. Toutes ces fonctions sont essentielles à la réussite continue de nos opérations.

En améliorant son efficacité à l'interne, la Société est en mesure de se concentrer sur son mandat principal qui consiste à servir tous les Canadiens. En 2017-2018, les principales réalisations dans le domaine de l'informatique ont englobé l'élaboration d'une stratégie de cybersécurité, la mise à niveau du site web, l'introduction d'un nouveau système de gestion de l'information et d'un système de gestion des ressources humaines.

En finance, les efforts ont porté sur le renouvellement de politiques et l'amélioration des systèmes afin d'utiliser de manière plus efficace nos renseignements financiers servant à la prise de décisions et aux rapports.

L'an dernier, nos services juridiques ont fourni un excellent soutien dans les nombreux dossiers complexes qui impliquaient la Société.

La sécurité est certainement une priorité pour une organisation dont la mission est d'exploiter des traversées internationales. En plus des inspections obligatoires de Transports Canada, la Société a effectué une évaluation complète des risques afin de déterminer les lacunes éventuelles. Des mesures sont en cours pour établir les priorités et intégrer les résultats de cette évaluation au moyen d'une approche globale et précise.

Au service des ressources humaines, le projet d'intégration et de modernisation d'une durée deux ans s'est terminé cette année. Le projet a examiné les trois piliers de notre structure de rémunération : le salaire (basé sur le niveau de classification de l'employé), les avantages sociaux et les régimes de retraite. Il s'agissait d'un projet majeur qui a eu un profond impact sur les employés. En outre, le projet a assuré la conformité de l'organisation à la directive ministérielle exigeant une contribution au régime de retraite dans un rapport de 50 : 50. Afin de protéger nos employés, nous avons mis en place des politiques internes portant sur le harcèlement en milieu de travail et sur la prévention de la violence au travail. En plus de promouvoir le bien-être des employés et des projets touchant la santé mentale, la diversité et l'intégration ont également fait l'objet de discussions et de présentation aux employés. Tous ces facteurs aident à adhérer à notre philosophie « Une entreprise, une équipe ». Cette philosophie illustre notre engagement envers l'équité et le respect mutuel pour tous les employés, peu importe où ces derniers sont situés géographiquement, ou leur niveau hiérarchique au sein de l'organisation.

Nous avons lancé cette année notre plan de vérification de trois ans, grâce à l'externalisation de nos fonctions de vérification interne à un fournisseur de services externe. Ceci permet à des petites sociétés de profiter de compétences variées et d'une plus grande indépendance de la direction pour s'assurer de l'objectivité des auditeurs et de leurs conclusions. Cette année, l'audit s'est concentré sur les revenus de péages, les comptes clients et la paie.



5.7 ÉVALUATION DU RENDEMENT

5.7.1 Évaluation du rendement à court terme

- ▲ Réalisation selon l'échéancier et le budget prévus
 ● Problèmes de délais, de budget, ou d'écarts vis-à-vis les objectifs
 ▼ Annulation ou report

RÉSULTATS	STATUS ▲●▼	INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIFS	STRATÉGIE DE COLLECTE D'INFORMATION	SITUATION ACTUELLE
Infrastructures fiables et sécuritaires	▲	Inspection des ponts	Note de passage pour tous les ponts	Évaluations annuelles	Atteinte des objectifs
	▲	Gestion des actifs	Rapports et mesures des actifs	Programme mis en œuvre d'ici 2018-19	Progrès dans les délais
	▲	Programmes de sécurité et préparation aux situations d'urgence	Plan mis en œuvre et revu	Évaluations annuelles	Atteinte des objectifs
Passages de la frontière ouverts	▲	Projets de construction d'immobilisations	Projets réalisés en respectant les échéanciers et le budget	Rapports trimestriels des progrès	Atteinte des objectifs
	▲	Soutien aux activités de l'ASFC et de l'ACIA	Agences partenaires atteignant leurs objectifs	Évaluations annuelles	Atteinte des objectifs
Prévisibilité des flux de revenus et de trafic	●	Automatisation des systèmes de péage	Pont Blue Water en 2017, Pont des Mille-Îles en 2018	Nouveau système déployé; données mensuelles de la circulation	- Projet au pont Blue Water terminé - Contrat attribué pour le système de péage au pont des Mille-Îles
	▲	Maintien de la conformité aux exigences du CANAFE pour le bureau de change.	Conformité aux exigences du CANAFE pour le bureau de change.	Conformité réglementaire parfaite	Atteinte des objectifs
Outils et processus liés à une prise de décisions éclairées	▲	Évaluation des taux de change des devises	Terminé en 2017-18	Activité terminée	Atteinte des objectifs
	▲	Stratégie de diversification des revenus	Plan de marketing et analyse des revenus	Création du plan marketing; analyse des revenus terminée en 2017-18	Atteinte des objectifs
	▲	Analyse de la gestion des relations avec les clients	Évaluation dans le cadre du plan de marketing et analyse terminée en 2017-18	Activité terminée	Atteinte des objectifs
Efficacité opérationnelle	▲	Alignement des politiques relatives aux péages	Programme de vérification des revenus des péages en 2017-18	Activité terminée	Atteinte des objectifs
	▲	Intégration des systèmes financiers	Activité terminée en 2018	Activité terminée	Progrès dans les délais
Cohérence opérationnelle	▲	Cadre de politique commun	Intégration des politiques pour les ressources humaines, les finances et l'informatique	Activité terminée	Atteinte des objectifs
Approche commune dans la prestation de services	▲	Partage des infrastructures et des ressources par tous les ponts	Intégration des politiques et des systèmes pour les ressources humaines, les finances et l'informatique	Activité terminée	Progrès dans les délais
	▲	Amélioration des communications avec les clients	Site web intégré	Activité terminée	Progrès dans les délais

6.0 RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion décrit les résultats financiers et l'évolution de la SPFL pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018. Il devrait être lu en parallèle avec ses états financiers consolidés annuels audités, y compris les notes afférentes, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018. Ces états financiers et notes sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont exprimés en milliers de dollars canadiens. À moins d'avis contraire, tous les renseignements sont réputés être à jour en date du 28 juin 2018.

Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations et des renseignements de nature prospective. Ces prévisions se fondent sur des résultats anticipés, attendus ou projetés par la SPFL. Elles comportent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats actuels ou les réalisations de la Société soient substantiellement différents des résultats ou réalisations futurs explicitement ou implicitement mentionnés dans ces prévisions.

Importance relative

L'administration utilise le principe de l'« importance relative » pour déterminer le contenu du présent rapport. Ce principe stipule que tout élément qui pourrait influencer les décisions économiques des parties prenantes de la SPFL par son omission ou son inexactitude doit être considéré comme « important ».

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Produits et modèle de portefeuille de la SPFL

Les produits de la SPFL proviennent de quatre sources principales : les péages et les services, les contrats de location et les permis, les services de bureaux de change et les revenus d'intérêts. Les services de bureaux de change ont pris fin à la fin de février 2018 et, par conséquent, l'immeuble dans lequel ils étaient situés est désormais loué à une entreprise. La SPFL a également reçu du financement de la part du gouvernement du Canada pour de grands projets d'investissement à trois emplacements. La rentabilité de la SPFL est directement attribuable à l'intensité du trafic qui traverse ses quatre passages frontaliers internationaux et est touchée par un certain nombre de facteurs, comme la fluctuation des taux de change, la solidité ou la fragilité des économies canadienne et américaine ainsi que le tourisme dans les régions desservies par le pont. Les revenus de la SPFL s'améliorent lorsque l'activité économique augmente tant au Canada qu'aux États-Unis, puisque les ponts de la Société constituent d'importants passages internationaux entre les deux nations commerçantes. Habituellement, lorsque l'économie américaine est robuste ou croissante, les exportations des produits canadiens tendent à augmenter. Une économie canadienne croissante engendre également une augmentation de la circulation des biens, des services et des gens entre les deux pays.

Comme elle est propriétaire et gestionnaire de ses ponts et des structures connexes, la SPFL assume d'importantes responsabilités liées à la gestion et à l'intérêt public. Selon le modèle financier du portefeuille de la SPFL, tous les produits sont utilisés pour l'exploitation des ponts, les activités auxiliaires liées aux ponts, les travaux de construction, les réparations et l'entretien, le remboursement de la dette et d'autres activités visées par le mandat de la Société. Sur le plan de l'exploitation, la viabilité des activités de chaque emplacement grâce aux produits générés fait partie intégrante du mandat de la SPFL; cependant, la réfection importante ou le remplacement de ponts (p. ex. le nouveau pont du chenal nord à Cornwall) et les travaux découlant du remplacement des installations de l'ASFC (p. ex. le réaménagement de l'esplanade canadienne de Sault Ste. Marie et la construction du point d'entrée à Lansdowne) bénéficient de financement fédéral au cas par cas.

6.1 RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Comparaison des résultats au 31 mars 2018 par rapport au 31 mars 2017

À la fin de l'exercice financier se terminant au 31 mars 2018, l'état consolidé de la situation financière de la Société se présentait comme suit :

État consolidé de la situation financière (000 \$'s)	31 mars 2018	31 mars 2017 (Redressé)	Variance
	\$	\$	\$
Actif			
Actifs financiers	39 171	49 032	(9 861)
Actifs non financiers	399 647	384 242	15 405
Autres actifs	881	914	(33)
Total de l'actif	439 699	434 188	5 511
<i>Actifs courants</i>	<i>34 202</i>	<i>42 881</i>	<i>(8 679)</i>
<i>Actifs non courants</i>	<i>405 497</i>	<i>391 307</i>	<i>14 190</i>
Passif			
Provisions	6 292	5 566	726
Financement différé lié aux immobilisations corporelles	107 035	82 649	24 386
Produits différés	4 229	4 518	(289)
Avantages du personnel à long terme	6 450	7 573	(1 123)
Dettes à long terme	70 903	80 037	(9 134)
Autres passifs	7 366	15 780	(8 414)
Total du passif	202 275	196 123	6 152
<i>Passifs courants</i>	<i>21 433</i>	<i>30 608</i>	<i>(9 175)</i>
<i>Passifs non courants</i>	<i>180 842</i>	<i>165 515</i>	<i>15 327</i>
Total des capitaux propres	237 424	238 065	(641)

Actif

Actifs financiers : Par rapport à l'exercice précédent, l'ensemble de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est resté stable. Les clients et autres débiteurs ont diminué de 10 M\$ en raison surtout de la baisse des crédits parlementaires à recevoir à la fin de l'année depuis que le réaménagement de l'esplanade canadienne du pont de Sault Ste. Marie, la construction du port d'entrée à Lansdowne et les améliorations apportées à l'approche du pont international de la Voie maritime sont pratiquement terminés ou presque menés à terme.

Actifs non financiers : Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles. Les nouvelles immobilisations s'élèvent à 31,5 M\$ pour l'exercice en cours. Celles-ci comprennent principalement le réaménagement de l'esplanade canadienne du pont de Sault Ste. Marie, la construction du port d'entrée à Lansdowne, les améliorations apportées à l'approche du pont international de la Voie maritime, ainsi que plusieurs projets réalisés au pont Blue Water (remplacement de la génératrice, le remplacement des ampoules DEL sur le pont, ainsi que des travaux préliminaires pour la bretelle d'accès d'urgence). L'amortissement pour l'exercice financier s'élève à 15,9 M\$.

Passif

Provisions : Les provisions comprennent le démantèlement et le réaménagement environnemental de certains actifs à Sault Ste. Marie, Lansdowne et Cornwall. La provision relative au retrait des piles immergées du pont international de la Voie maritime à Cornwall (Ontario) a été augmentée de 2,0 M\$, puisque la direction a déterminé que les travaux seraient effectués par une entreprise externe. Cette dépense est compensée par une diminution des provisions de 1,4 M\$ pour les ponts à Sault Ste. Marie et à Lansdowne, qui comprennent un montant de 0,7 M\$ pour travaux réalisés et une diminution de 0,7 M\$ par rapport à une estimation des coûts de l'exercice précédent, car les coûts réels du réaménagement environnemental à Lansdowne ont été inférieurs aux prévisions. Les travaux de démantèlement et de réaménagement environnemental aux emplacements de Sault Ste. Marie et de Lansdowne ont été réalisés.

Financement différé lié aux immobilisations corporelles : Le gouvernement fédéral a contribué financièrement à hauteur de 27,0 M\$ à l'acquisition d'immobilisations à Sault Ste. Marie, Lansdowne et Cornwall. Ce montant est compensé par l'amortissement du financement d'immobilisation différé de 2,7 M\$. Puisque les projets sont terminés et ont été mis en service, le financement d'immobilisations connexes est amorti sur la même durée que l'amortissement de ces projets. L'amortissement du financement d'immobilisation différé a considérablement augmenté cette année en raison de l'ouverture des installations de l'ASFC à Sault Ste. Marie et à Lansdowne ainsi que des améliorations apportées à la bretelle du pont de Cornwall.

Avantages à long terme des employés : Les critères d'admissibilité ont été révisés au cours de l'exercice, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'employés admissibles, laquelle s'est traduite en coûts pour services antérieurs s'élevant à 0,9 M\$. Ces coûts s'ajoutent aux coûts plus traditionnels qui comprennent le coût des services actuels et des intérêts s'élevant à 0,7 M\$. Ces coûts sont compensés par des changements dans les hypothèses utilisées dans l'évaluation des avantages sociaux des employés, et qui se sont traduits par des profits de 2,5 M\$.

Dettes à long terme : La dette à long terme inclut les remboursements réguliers du principal et intérêt des emprunts et des obligations à payer, ainsi que le remboursement d'un prêt de 4,2 M\$ dans le cadre du plan de remboursement des prêts de la SPFL visant à rembourser ceux-ci au moment de l'échéance de leur renouvellement.

Autres passifs : Les fournisseurs et autres créiteurs ainsi que les retenues de garantie ont diminué de 8,6 M\$ en raison des projets de Sault Ste. Marie, de Lansdowne et de Cornwall qui sont presque menés à terme.

Comparaison des résultats au 31 mars 2018 par rapport au 31 mars 2017

Pour l'exercice financier se terminant au 31 mars 2018, l'état consolidé de la situation financière de la SPFL se présentait comme suit :

État consolidé du résultat global (000 \$'s)	31 mars 2018	31 mars 2017 (Redressé)	Variance
	\$	\$	\$
Péages et services	30 234	30 955	(721)
Produits tirés du pont international des Mille-Îles	6 169	6 451	(282)
Contrats de locations et permis	4 606	4 370	236
Bureau de change	888	1 216	(328)
Intérêts	570	553	17
Autres	420	360	60
Total des produits	42 887	43 905	(1 018)
Fonctionnement	7 512	7 824	(312)
Charge liées au pont international des Mille-Îles	6 813	6 530	283
Bureau de change	780	670	110
Entretien	13 817	14 811	(994)
Opérations des ASFC et ACIA	6 751	5 344	1 407
Administration	8 754	7 641	1 113
Total des charges	44 427	42 820	1 607
Résultat d'exploitation avant le financement gouvernemental et d'intérêts	(1 540)	1 085	(2 625)
Financement gouvernemental	3 359	3 642	(283)
Charges d'intérêts	(4 793)	(5 114)	321
Perte nette	(2 974)	(387)	(2 587)
Autres éléments du résultat global			
Gain actuariel (perte)	2 523	(328)	2 851
Réévaluation des placements	(190)	(113)	(77)
Total du résultat global	(641)	(828)	187

Produits

Péages et produits tirés du pont international des Mille-Îles : Le volume de la circulation et les taux de change des dollars canadiens et américains ont des répercussions sur les péages. Au cours de l'exercice, le volume des véhicules de tourisme a augmenté de 1,5 %, alors que le volume des camions a diminué de 2,2 % pour tous les ponts combinés. Le volume des véhicules de tourisme est passé d'une diminution de 0,6 % à une augmentation de 5,0 % par pont. Le volume des camions par pont est passé d'une diminution de 3,1 % à une augmentation de 0,5 %. En outre, le taux de change a varié au cours de l'exercice, passant d'un plancher de 1,21 \$ CA pour 1,00 \$ US à un plafond de 1,37 \$ CA pour 1,00 \$ US. Le taux moyen était de 1,28 \$ CA pour 1,00 \$ US (en 2017, le taux de change est demeuré assez stable au cours de l'année à un taux de 1,33 \$ CA pour 1,00 \$ US).

Autres produits : Les contrats de location et permis, les services de change, les revenus d'intérêt et les autres revenus sont demeurés relativement stables par rapport à l'exercice précédent.

Charges

Entretien : En 2016-2017, la SPFL a ajusté ses provisions pour la démolition des piles au pont international de la Voie maritime, ce qui a entraîné une charge de 3,5 M\$. Cette année, la SPFL a décidé de confier la démolition des piles à une entreprise externe et a donc augmenté sa prévision d'un montant supplémentaire de 2,0 M\$ qui a été imputé en cours d'exercice. Cette diminution de la charge a donc été compensée par l'augmentation de la dépréciation de 0,4 M\$ en raison de certains projets d'immobilisations mis en service principalement à Sault Ste. Marie (y compris la peinture du pont et les réparations effectuées) ainsi que de divers changements mineurs apportés aux frais d'entretien.

ASFC/ACIA : Au cours de l'exercice, le nouveau point d'entrée à Lansdowne et la deuxième installation située sur l'esplanade canadienne au pont de Sault Ste. Marie ont été ouverts. En outre, la première installation sur l'esplanade canadienne au pont de Sault Ste. Marie a été ouverte au milieu de l'exercice financier 2016-2017 et, par conséquent, a été ouverte pour l'ensemble de l'exercice. Ainsi, l'amortissement de ces trois installations se traduit par une hausse de l'amortissement de 1,1 M\$ pour l'exercice en cours. Par conséquent, les frais d'exploitation de ces nouvelles installations se sont chiffrés à un montant supplémentaire de 0,3 M\$ pour l'ASFC et pour l'ACIA.

Administration : Les critères d'admissibilité aux avantages postérieurs à l'emploi en matière de santé et de soins dentaires ont été révisés au cours de l'exercice, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'employés admissibles, laquelle s'est traduite en coûts pour services antérieurs s'élevant à 0,9 M\$.

Autres charges : Les charges de fonctionnement, le pont international des Mille-Îles et les frais de change sont demeurés plutôt stables par rapport à l'exercice précédent. Bien qu'ils soient insignifiants, les écarts se rapportent à des changements effectués en matière de salaires et d'amortissement.

Financement gouvernemental et charges d'intérêts

Financement gouvernemental : Le financement gouvernemental est constitué de l'amortissement des montants attribués au cours des exercices antérieurs pour des projets d'immobilisations qui sont maintenant terminés ainsi que de montants attribués au cours de l'exercice pour le démantèlement des immobilisations qui ont été (ou qui sont) remplacées. L'amortissement du financement gouvernemental cette année est plus élevé de 1,6 M\$ en raison de l'ouverture des nouvelles installations dans les régions de Lansdowne et de Sault Ste. Marie. Les fonds reçus à l'égard du passif relatif au démantèlement ont diminué de 1,8 M\$, puisque la majeure partie des travaux relatifs aux anciennes installations qui ont été remplacées se sont terminés au cours de l'exercice.

Charges d'intérêts : Les charges d'intérêt sont inférieures de 0,3 M\$ par rapport à l'exercice précédent, puisque la SPFL a régulièrement effectué le remboursement de sa dette et payé des tranches des emprunts au moment de l'échéance de leur renouvellement. Un prêt d'un montant de 3,5 M\$ a été remboursé au début de 2016-2017 et un prêt d'un montant de 4,1 M\$ a été remboursé à la fin de 2017-2018.

Comparaison avec le budget

Le tableau suivant est un aperçu des produits et des charges réels par rapport au plan d'entreprise annuel de 2018-2022.

État consolidé du résultat net (000 \$'s)	Budget 2018	31 mars 2018	Variance
	\$	\$	\$
Péages et produits tirés du pont international des Mille-Îles	37 589	36 403	1 186
Autres produits	6 187	6 484	(297)
Financement gouvernemental	2 237	3 359	(1 122)
Charges d'exploitation	39 815	44 427	(4 612)
Charges d'intérêts	4 753	4 793	(40)
Résultat net (perte nette)	1 445	(2 974)	4 419

Péages et produits tirés du pont international des Mille-Îles : Dans le budget, la SPFL s'attendait à maintenir ses produits tirés des péages de l'exercice précédent. Cependant, les volumes réels de l'exercice ont été légèrement plus faibles que prévu, en particulier à l'égard du trafic commercial plus élevé.

Financement gouvernemental : La différence est attribuable à l'amortissement du financement des immobilisations différé, puisque le financement des immobilisations différé prévu au budget est inférieur de 1,8 M\$ au financement réel.

Charge d'exploitation : Ces dépenses ont été plus élevées que le budget puisque les actifs ont été achevés plus tôt que prévu et l'amortissement a été appliqué à un montant de 1,1 M\$ plus élevé que le budget, les coûts des avantages postérieurs à l'emploi ont augmenté de 0,9 M\$ à la suite de changements dans les critères d'admissibilité, et il y a eu augmentation de 2,0 M\$ liée à la provision pour le démantèlement des piles au pont du chenal nord.

Autres produits et charges d'intérêts : Les autres produits et charges d'intérêts sont semblables au budget.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

État consolidé des flux de trésorerie (000 \$'s)	31 mars 2018	31 mars 2017 (Redressé)	Variance
	\$	\$	\$
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	12 881	12 376	505
Flux de trésorerie (affectés) des activités d'investissement	(6 979)	(8 867)	1 888
Flux de trésorerie (affectés) des activités de financement	(9 134)	(8 275)	(859)
Profit de change sur la trésorerie détenus en monnaie étrangère	(475)	257	(732)
Diminution de la trésorerie	(3 707)	(4 509)	802

Flux de trésorerie nets générés par des activités d'exploitation : Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation ont atteint 12,6 M\$ (2017 – 12,9 M\$), montant qui s'ajoute aux variations du fonds de roulement de 0,3 M\$ (2017 – utilisation de 0,5 M\$).

Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement : La SPFL a investi une somme supplémentaire de 4,0 M\$ (2017 – réduction de 0,9 M\$ des investissements). Les flux de trésorerie nets ont également été utilisés pour réaliser des projets d'immobilisations de 3,0 M\$ (2017 – utilisation des flux de trésorerie de 9,7 M\$), lorsqu'on tient compte des fonds reçus par financement gouvernemental pour les projets d'immobilisation.

Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement : Les activités de financement se résument uniquement au remboursement du capital des emprunts et des obligations à payer.

Profit de change sur la trésorerie détenue en monnaie étrangère : Le taux de change sur l'encaisse a été affecté par le taux de change. Cette année, la Société a subi des pertes résultant de la baisse des taux de change, qui sont passés de 1,33 \$ CA pour 1,00 \$ US au début de l'exercice à 1,29 \$ CA pour 1,00 \$ US à la fin de l'exercice (2017 – 1,30 \$ CA pour 1,00 \$ US au début de l'exercice à 1,33 \$ CA pour 1,00 \$ US à la fin de l'exercice).

6.2 RAPPORT SUR LES DÉPENSES ANNUELLES POUR LES DÉPLACEMENTS, L'ACCUEIL ET LES CONGRÈS EN 2017-2018

Depuis juillet 2015, les sociétés d'État ont les obligations suivantes, en vertu de l'article 89 de la *LGFP* :

- (a) Harmoniser leurs politiques, leurs lignes directrices et leurs pratiques en matière de frais de déplacement d'accueil et de congrès avec les politiques, lignes directrices et instruments connexes du Conseil du Trésor de manière conforme à leurs exigences réglementaires; et
- (b) Signaler la mise en application de cette ligne directrice dans leur prochain Plan d'entreprise.

La SPFL s'est conformée à cette ligne directrice et a mis en application une nouvelle *Politique sur les dépenses de déplacement, d'accueil, de congrès et d'événements*. Comme l'exige le Conseil du trésor, le présent rapport fournit les renseignements sur les dépenses totales de chaque poste (déplacement, accueil, congrès et événement) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018.

Les frais de déplacement, d'accueil et de congrès de la Société sont directement liés à l'exécution de son mandat, particulièrement au portefeuille des quatre ponts internationaux situés à Sault Ste. Marie, Point Edward, Lansdowne et Cornwall.

Frais annuels de la Société pour les déplacements, l'accueil, les congrès et les événements :

Pour les années terminants le		
31 mars(\$000's)	2018	2017
	\$	\$
Voyages	219	242
Accueils	2	-
Conférences	20	36
Événements	4	3
Total	245	281

6.3 RESPECT DE LA DIRECTIVE SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE

La Société est assujettie à des directives en vertu de l'article 89 de la *LGFP*. En vertu du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, la Société a les obligations suivantes :

- a) Veiller à ce que les régimes de retraite prévoient
 - (i) un ratio de partage des coûts de 50/50 pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, qui sera instauré graduellement pour tous les participants d'ici le 31 décembre 2017, et
 - (ii) à partir du 1^{er} janvier 2015, pour les nouveaux employés, que l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et que l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite corresponde à celui applicable à ce type de prestations au titre du Régime de pension de retraite de la fonction publique; et
- (b) Exposer sa stratégie de mise en œuvre quant aux engagements énoncés à l'alinéa a) dans son prochain plan d'entreprise et, jusqu'à ce que ceux-ci aient été entièrement mis en œuvre, dans chacun de ses plans d'entreprise ultérieurs.

La Société a instauré graduellement le ratio de partage des coûts à la date butoir du 31 décembre 2017 et a modifié ses politiques afin de faire passer l'âge normal de la retraite à 65 ans pour les nouveaux employés (embauchés à partir du 1^{er} janvier 2015).

6.4 PERSPECTIVES

Perspectives d'exploitation

La Société utilise une approche axée sur la gestion de portefeuille pour gérer ses ponts internationaux. Elle réévalue donc régulièrement ses plans et ses activités pour chacun de ses ponts afin de s'assurer de leur viabilité financière à long terme. Ainsi, elle peut ajuster les droits de péages dans le cadre de son programme régulier d'harmonisation du taux de change et afin d'atténuer la pression financière causée par la dévaluation du dollar canadien et la baisse du trafic.

De plus, la Société doit répondre à des exigences croissantes de la part de l'ASFC et de l'ACIA et a ainsi dû tripler la superficie de son complexe douanier. Bien que le gouvernement ait contribué au financement de ces nouvelles installations, la Société est entièrement responsable des frais d'exploitation pour celles-ci. Elle doit donc trouver un moyen de satisfaire aux exigences de ces agences avec les ressources financières à sa disposition.

Les prévisions économiques concernant la faiblesse du dollar canadien continueront probablement d'entraîner une diminution du trafic de voyageurs. Non seulement cette situation a-t-elle eu une incidence sur les ponts internationaux de la Société, mais elle a également eu un impact à tous les ponts internationaux entre le Canada et les États-Unis. Les décisions proactives de la direction de réduire les coûts lorsque cela était possible et la modification des droits de péages au cours de l'exercice de 2016 ont assuré la stabilité. Les revenus et le modèle de portefeuille de la Société lui permettent de suivre les ponts individuellement et dans leur ensemble, alors que la diminution du volume de passagers à un pont peut être compensée par l'augmentation des revenus provenant du transport commercial par camion à d'autres emplacements.

La Société continue également d'effectuer des analyses comparatives de tous les emplacements afin de réaliser des économies pouvant être exploitées, soit à l'égard des frais d'exploitation, de maintenance ou d'administration. Cet exercice est nécessaire afin de rembourser la dette et pour constituer des surplus suffisants pour financer les projets d'immobilisation à plus long terme.

La Société prévoit maintenir des flux monétaires positifs et des bénéfices nets au cours des prochaines années en ajustant régulièrement ses droits de péages et en surveillant ses dépenses de près.

État consolidé du résultat net (000 \$'s)	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023
	\$	\$	\$	\$	\$
Péages et services	30 272	31 649	32 085	32 510	32 895
Contrats de locations et permis	4 532	4 587	4 646	4 702	4 759
Produits tirés du pont international des Mille-Îles	7 168	7 204	7 719	7 757	7 796
Intérêts	589	597	599	599	601
Autres	30	31	33	34	35
Total des produits	42 591	44 068	45 082	45 602	46 086
Fonctionnement	5 076	5 155	5 288	5 371	5 455
Charges liées au pont international des Mille-Îles	4 357	4 594	4 746	4 831	4 918
Entretien	5 513	5 024	5 079	5 136	5 303
Opérations des ASFC et ACIA	3 338	3 318	3 394	3 449	3 506
Administration	7 083	6 736	6 851	6 957	7 065
Amortissement	17 497	18 200	18 380	19 075	19 267
Total des charges	42 864	43 027	43 738	44 819	45 514
Résultat d'exploitation avant le financement gouvernemental et d'intérêts	(273)	1 041	1 344	783	572
Financement gouvernemental	4 082	4 202	4 202	4 202	4 202
Charges d'intérêts	(4 296)	(3 899)	(3 516)	(3 056)	(2 612)
Résultat net (perte nette)	(487)	1 344	2 030	1 929	2 162

	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Dépenses financées par le gouvernement:					
Améliorations routières et l'Île Cornwall	3 443	-	-	-	-
Réfection du complexe douanier de Sault Ste. Marie	350	-	-	-	-
Dépenses financées par la SPFL:					
Travaux de pavage, de réparation et de peinture de Blue Water	100	150	2 120	7 255	4 150
Équipement et systèmes électroniques de Blue Water	2 765	3 670	2 070	150	-
Améliorations de la conception et réfection de l'esplanade de Blue Water	8 359	6 194	1 232	300	300
Travaux de réparation au pont de Cornwall	1 460	-	-	-	-
Projets de peinture et d'entretien de Sault Ste. Marie	300	109	201	388	317
Amélioration et perception électronique des péages de Lansdowne	512	-	-	-	-
Acquisition de propriétés	500	-	-	-	-
Autres projets d'immobilisations	2 763	1 415	1 342	1 426	2 066
Total	20 552	11 538	6 965	9 519	6 833

À Sault Ste. Marie, les projets d'amélioration des deux côtés de la frontière continuent d'améliorer la fonctionnalité et l'aspect du passage frontalier. Du côté de la frontière canadienne, la réfection de l'esplanade canadienne est en grande partie terminée, et un montant de 0,35 M\$ est réservé pour l'aménagement paysager qui sera exécuté à l'automne 2018. Les travaux étaient évalués à 51,6 M\$ et ont été financés par le Fonds pour les ports d'entrée et les passages frontaliers. Les travaux de peinture et d'entretien auront lieu au cours des cinq prochaines années.

À Point Edward, d'autres améliorations au concept de l'esplanade sont prévues afin d'améliorer le flux du trafic ainsi que l'entretien à long terme, notamment des travaux d'asphaltage, de peinture et d'autres réparations aux ponts.

À Lansdowne, la part de construction de la Société dans le cadre du projet d'amélioration de la perception électronique des péages devrait se terminer d'ici le 31 mars 2019.

À Cornwall, puisque l'ancien pont du chenal nord est démoli et que le tracé des voies le long de l'avenue Brookdale est terminé, l'attention se porte dorénavant sur l'amélioration de la sécurité et des infrastructures du corridor sur l'île Cornwall. Ce projet de 4,0 M\$ est financé par des crédits du gouvernement. En outre, les piles immergées de l'ancien pont du chenal nord doivent être retirés au cours des deux prochains exercices financiers; les charges pour ce projet ont cependant déjà été passées dans les états financiers actuels de la Société.

7.0 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 MARS 2018

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS	30
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	31
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	33
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	34
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	35
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	36
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	37

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers consolidés présentés dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). L'intégrité et l'objectivité des données contenues dans ces états financiers consolidés sont la responsabilité de la direction de la SPFL et de la direction de sa filiale en propriété exclusive, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), qui relève directement d'un conseil d'administration indépendant.

La direction doit poser des hypothèses et faire des estimations en fonction de l'information disponible à la date des états financiers consolidés. Les éléments à l'égard desquels la direction de la SPFL et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont effectué des estimations et posé des jugements importants comprennent les composantes et la durée d'utilité connexe des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement, ainsi que les tests de dépréciation, les données utilisées dans les calculs relatifs aux régimes d'avantages du personnel, le classement des contrats de location, le classement des partenariats, la présentation des activités de la Thousand Islands Bridge Authority (la « TIBA »), le passif relatif au démantèlement et le passif relatif à l'assainissement de terrains contaminés. La direction de la SPFL est également responsable de toute autre information présentée dans le rapport annuel et il lui incombe de s'assurer que cette information est conforme, le cas échéant, à l'information et aux données contenues dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de cette responsabilité, la direction de la SPFL a réalisé la consolidation des états financiers. La direction de la SPFL et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont élaboré et tiennent à jour des livres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion aux fins de l'établissement de leurs états financiers respectifs. Ces contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière, à la protection et au contrôle des actifs et à la conformité des transactions à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la *Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*, à la *Loi maritime du Canada*, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux règlements, aux statuts et aux règlements administratifs de la SPFL et de sa filiale en propriété exclusive, ainsi qu'aux directives données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le conseil d'administration de la SPFL est composé de six administrateurs qui ne sont pas des employés de la SPFL et d'un administrateur qui est la présidente et première dirigeante de la SPFL. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive de la SPFL est composé de huit administrateurs qui sont actuellement des employés de la SPFL ou de la SLSDC (le partenaire de la filiale en propriété exclusive de la SPFL). Le conseil d'administration de la SPFL et le conseil d'administration de sa filiale en propriété exclusive sont responsables de s'assurer que la direction de chaque société s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive relève directement du conseil d'administration de la SPFL. Le conseil d'administration de la SPFL et le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive exercent leurs responsabilités par l'entremise de leur comité d'audit respectif, composé de membres du conseil d'administration. Chaque comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'examiner de quelle façon ces derniers s'acquittent de leurs responsabilités et de discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le comité d'audit de la filiale en propriété exclusive de la SPFL a examiné les états financiers de la filiale avec l'auditeur externe de cette dernière, le vérificateur général du Canada. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive a approuvé les états financiers de la filiale et les a soumis, avec le rapport de l'auditeur externe, au conseil d'administration de la SPFL (la société mère). Le comité d'audit de la SPFL a discuté des états financiers consolidés avec l'auditeur externe, le vérificateur général du Canada, et a soumis son rapport au conseil d'administration de la SPFL. Le vérificateur général du Canada est responsable d'auditer les états financiers consolidés et fait ensuite rapport de son travail. Le conseil d'administration de la SPFL a examiné et approuvé les états financiers consolidés.



Micheline Dubé
Présidente et première dirigeante



Natalie Kinloch
Chef des finances et des opérations

28 juin 2018



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Transports

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Société des ponts fédéraux Limitée, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Société des ponts fédéraux Limitée au 31 mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses règlements, à la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013*, à la *Loi maritime du Canada* et ses règlements, aux statuts et aux règlements administratifs de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Pour le vérificateur général du Canada,



Etienne Matte, CPA, CA
Directeur principal

Le 28 juin 2018
Ottawa, Canada

La Société des ponts fédéraux Limitée

État consolidé de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

Au	Notes 3	31 mars 2018	31 mars 2017 (Redressé)	1 avril 2016 (Redressé)
		\$	\$	\$
Actif				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	5 024	8 731	13 240
Placements	8	25 816	20 805	23 787
Clients et autres débiteurs	9	2 731	12 696	5 684
Charges payées d'avance		631	649	407
Total des actifs courants		34 202	42 881	43 118
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	10	379 546	363 703	319 874
Immeubles de placement	11	20 083	20 523	20 739
Immobilisations incorporelles	12	18	16	25
Incitatif à la location du bailleur		250	265	280
Placements	8	5 600	6 800	4 800
Total des actifs non courants		405 497	391 307	345 718
Total de l'actif		439 699	434 188	388 836
Passif				
Passifs courants				
Fournisseurs et autres créditeurs		5 478	12 026	11 350
Avantages du personnel		1 036	820	565
Provisions	13	-	1 372	2 526
Retenues de garantie	14	601	2 663	2 157
Produits différés	15	2 561	2 698	3 200
Partie à court terme des emprunts	16	3 494	4 578	4 006
Partie à court terme des obligations à payer	17	4 863	4 556	4 269
Partie à court terme du financement différé lié aux immobilisations	18	3 400	1 895	272
Total des passifs courants		21 433	30 608	28 345
Passifs non courants				
Emprunts à payer	16	5 494	8 988	13 566
Obligations à payer	17	57 052	61 915	66 471
Avantages du personnel	19	6 450	7 573	7 435
Produits différés	15	1 668	1 820	1 971
Financement différé lié aux immobilisations corporelles	18	103 635	80 754	30 628
Provisions	13	6 292	4 194	1 462
Incitatif à la location du preneur		251	271	65
Total des passifs non courants		180 842	165 515	121 598
Capitaux propres				
Capital social – deux actions sans valeur nominale	20	-	-	-
Bénéfices non distribués		237 647	238 098	238 813
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)		(223)	(33)	80
Total des capitaux propres		237 424	238 065	238 893
Total des capitaux propres et du passif		439 699	434 188	388 836
Passifs éventuels	24			
Engagements	25			

Approuvé par le conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

La Société des ponts fédéraux Limitée

État consolidé du résultat global
pour les périodes closes le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes 3	2018 \$	2017 (Redressé) \$
Produits			
Péages et services		30 234	30 955
Contrats de location et permis		4 606	4 370
Bureau de change		888	1 216
Produits tirés du pont international des Mille-Îles		6 169	6 451
Intérêts		570	553
Autres		420	360
Total des produits		42 887	43 905
Charges			
Fonctionnement		7 512	7 824
Charges liées au pont international des Mille-Îles		6 813	6 530
Bureau de change		780	670
Entretien		13 817	14 811
Agence des services frontaliers du Canada et Agence canadienne d'inspection des aliments		6 751	5 344
Administration		8 754	7 641
Total des charges	21	44 427	42 820
Résultat d'exploitation avant le financement public		(1 540)	1 085
Financement gouvernemental			
Amortissement du financement d'immobilisations différé	18	2 657	1 120
Financement lié au passif relatif au démantèlement		702	2 522
Total du financement gouvernemental		3 359	3 642
Éléments hors exploitation			
Charges d'intérêts		(4 793)	(5 114)
Total du résultat hors exploitation		(4 793)	(5 114)
Perte nette		(2 974)	(387)
Autres éléments du résultat global (perte)			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Gain actuariel (perte)	19	2 523	(328)
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies			
Profit (perte) à la réévaluation des placements disponibles à la vente		(152)	207
Profit cumulé reclassé en résultat à la vente de placements disponibles à la vente		(38)	(320)
Total des autres éléments du résultat global (perte)		2 333	(441)
Total du résultat global de la période		(641)	(828)

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

La Société des ponts fédéraux Limitée

État consolidé des variations des capitaux propres pour les périodes closes le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Bénéfices non distribués (Redressé)	Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	Total (Redressé)
	3	\$	\$	\$
Solde au 1 avril 2016		238 813	80	238 893
<i>Total du bénéfice global</i>				
Perte nette		(387)	-	(387)
<i>Autres éléments du résultat global</i>				
Pertes actuarielles	19	(328)	-	(328)
Profit de réévaluation des placements disponibles à la vente		-	207	207
Profit cumulé reclassé au résultat suite à la vente des placements disponibles à la vente		-	(320)	(320)
Total des autres éléments du résultat global		(328)	(113)	(441)
Total du résultat global		(715)	(113)	(828)
Solde au 31 mars 2017		238 098	(33)	238 065
<i>Total du bénéfice global</i>				
Perte nette		(2 974)	-	(2 974)
<i>Autres éléments du résultat global</i>				
Gain actuariel	19	2 523	-	2 523
Perte à la réévaluation des placements disponibles à la vente		-	(152)	(152)
Profit cumulé reclassé au résultat suite à la vente des placements disponibles à la vente		-	(38)	(38)
Total des autres éléments du résultat global (perte)		2 523	(190)	2 333
Total du résultat global		(451)	(190)	(641)
Solde au 31 mars 2018		237 647	(223)	237 424

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

La Société des ponts fédéraux Limitée

État consolidé des flux de trésorerie
pour les périodes closes le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2018	2017
	3		(Redressé)
		\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net (perte nette)		(2 974)	(387)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Amortissement du financement d'immobilisations différé	18	(2 657)	(1 120)
Amortissement des immobilisations corporelles	10	15 153	13 833
Amortissement des immeubles de placement	11	742	669
Amortissement des immobilisations incorporelles	12	11	9
Perte à la cession d'actifs	21	203	68
Variation des avantages du personnel		1 616	65
Perte (profit) de change		475	(257)
		12 569	12 880
Variations du fonds de roulement :			
Clients et autres débiteurs		(153)	1 849
Incitatif à la location du bailleur		15	15
Charges payées d'avance		18	(242)
Fournisseurs et autres créditeurs		56	(2 548)
Retenues de garantie		(41)	(709)
Incitatif à la location du preneur		(20)	206
Provisions	13	726	1 578
Produits différés	15	(289)	(653)
		312	(504)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		12 881	12 376
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Paievements au titre d'immobilisations corporelles		(39 968)	(53 744)
Paievements pour immeubles de placement		(168)	-
Paievements au titre d'immobilisations incorporelles		(3)	-
Financement public lié aux acquisitions d'immobilisations corporelles reçus		37 161	44 008
Produit de la vente de placements		24 532	27 283
Achats de placements		(28 533)	(26 414)
Flux de trésorerie (affectés) des activités d'investissement		(6 979)	(8 867)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Remboursement des emprunts		(4 578)	(4 006)
Remboursement des obligations à payer		(4 556)	(4 269)
Flux de trésorerie nets (affectés) des activités de financement		(9 134)	(8 275)
Profit de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère		(475)	257
(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(3 707)	(4 509)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		8 731	13 240
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	7	5 024	8 731
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Intérêt reçu compris dans les activités d'exploitation		599	582
Intérêt versé compris dans les activités d'exploitation		4 813	5 107

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

1. Pouvoirs et activités

La Société des ponts fédéraux Limitée (la « Société ») est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) qui figure à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Elle est une mandataire de Sa Majesté et non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi sur l'impôt sur le revenu*. Elle est une société d'État mère qui rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports. La Société est une nouvelle entité issue de la fusion de l'ancienne Société des ponts fédéraux Limitée (l'« ancienne SPFL »), qui était une société d'État mère, avec sa filiale la Société du pont de la rivière Ste Marie (la « SPRSM ») le 27 janvier 2015, et avec une autre société d'État mère, l'Administration du pont Blue Water (l'« APBW ») le 1er février 2015, conformément aux pouvoirs accordés par la *Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*. La dernière fusion prévue de cette Loi, avec la filiale en propriété exclusive de la Société, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), n'a pas encore été réalisée.

Les principales activités de la Société sont la détention et l'exploitation de quatre ponts internationaux reliant la province d'Ontario, au Canada, et l'État de New York ou l'État du Michigan, aux États-Unis d'Amérique (les « É.-U. »). En outre, la Société peut aussi mener d'autres activités accessoires à l'exploitation des ponts.

La filiale en propriété exclusive de la Société, la CPIVM, exploite le pont international de la voie maritime à Cornwall en tant qu'entreprise commune (tel qu'il est décrit à la note 6) selon un accord intervenu entre la Société, le propriétaire canadien, et la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (la « SLSDC »), le propriétaire américain. En tant que société d'État, la CPIVM est également assujettie aux mêmes pouvoirs que la Société. La Société est aussi partie à deux autres accords pour l'exploitation de ponts internationaux. Dans le cas du pont international de Sault Ste. Marie, l'accord a été conclu avec le propriétaire américain, le département des Transports du Michigan (le « MDOT »). La supervision du pont est confiée à une entité internationale commune, la Sault Ste. Marie Bridge Administration (la « SSMB »), et son exploitation est assurée par l'International Bridge Authority (l'« IBA »), une entité du MDOT. L'accord applicable à l'exploitation du pont international des Mille-Îles a aussi été conclu avec le propriétaire américain, la Thousand Islands Bridge Authority (la « TIBA »), une entité du comté de Jefferson, dans l'État de New York. Au pont Blue Water, qui relie Point Edward, en Ontario à Port Huron, au Michigan, la Société détient et exploite la partie canadienne du passage frontalier. La partie américaine du passage frontalier est détenue et exploitée par le MDOT.

En vertu du décret C.P. 2015-31 daté du 26 janvier 2015, la Société s'est vu octroyer toutes les approbations nécessaires de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* aux fins de la propriété et de la gestion des ponts internationaux faisant partie du portefeuille de la Société. Selon l'article 6 de la *Loi sur les douanes*, la Société est tenue de fournir, d'équiper et d'entretenir, sans frais, les locaux ou autres installations nécessaires pour les douanes et l'Agence des services frontaliers du Canada (l'« ASFC »). Des dispositions semblables de la *Loi sur la protection des végétaux* et de la *loi sur la santé des animaux* prévoient le même soutien pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'« ACIA ») basée aux passages frontaliers terrestres. La filiale, la CPIVM, est aussi assujettie à la *Loi maritime du Canada* aux fins de la gestion du pont international sur le fleuve Saint-Laurent.

La Société est assujettie à des directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. En vertu du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, la Société a les obligations suivantes :

(a) Veiller à ce que les régimes de retraite prévoient

- (i) un ratio de partage des coûts de 50/50 pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, qui sera instauré graduellement pour tous les participants d'ici le 31 décembre 2017, et
- (ii) à partir du 1^{er} janvier 2015, pour les nouveaux employés, que l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et que l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite corresponde à celui applicable à ce type de prestations au titre du Régime de pension de retraite de la fonction publique; et

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

1. Pouvoirs et activités (suite)

- (b) Exposer sa stratégie de mise en œuvre quant aux engagements énoncés à l'alinéa (a) dans son prochain plan d'entreprise et, jusqu'à ce que ceux-ci aient été entièrement mis en œuvre, dans chacun de ses plans d'entreprise ultérieurs.

La Société a instauré graduellement le ratio de partage des coûts à la date butoir du 31 décembre 2017 et a modifié ses politiques afin de faire passer l'âge normal de la retraite à 65 ans pour les nouveaux employés (embauchés à partir du 1er janvier 2015).

En vertu du décret C.P. 2015-1114 daté du 16 juillet 2015, la Société doit également harmoniser ses politiques avec les politiques, directives et autres actes connexes émis par le Conseil du Trésor en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques, comme suit :

- (a) Harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyage, d'accueil, de congrès et d'événements avec les politiques, directives et autres actes connexes émis par le Conseil du Trésor de manière conforme à ses exigences réglementaires; et
- (b) Signaler la mise en application de cette directive dans le prochain plan d'entreprise.

La SPFL s'est conformée à cette ligne directrice au cours de l'exercice 2016-2017.

Le siège social de la Société est situé au 55, rue Metcalfe, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6L5.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration et leur publication a été autorisée le 28 juin 2018.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

Mode de présentation

Les états financiers sont consolidés en raison de la propriété des entreprises communes et ont été préparés sur la base du coût historique, tel qu'il est expliqué dans la section sur les méthodes comptables ci-dessous, sauf certaines exceptions permises par les IFRS et par ailleurs indiquées dans les présentes notes.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange de biens et services.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Dans l'estimation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société tient compte de ce que seraient les caractéristiques de l'actif ou du passif si les participants au marché tenaient compte de ces caractéristiques pour l'établissement du prix de l'actif ou du passif à la date de la mesure. Les principales méthodes comptables sont énoncées ci-dessous.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont divisées en trois catégories, soit les niveaux 1, 2 ou 3, selon le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les niveaux sont décrits ci-après :

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et,
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les principales méthodes comptables sont décrites ci-après.

Participations dans des entreprises communes

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Lorsqu'elle exerce ses activités aux termes d'entreprises communes, la Société, en tant que coparticipant, comptabilise les éléments suivants relativement à ses intérêts dans une entreprise commune :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement;
- les produits qu'elle a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'entreprise commune;
- sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'entreprise commune; et
- ses charges, y compris sa part des charges engagées conjointement.

La Société comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune en conformité avec les normes IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges. La Société a estimé que deux de ses passages frontaliers répondent aux critères d'une entreprise commune, comme expliqué dans la note 6. Il s'agit des passages frontaliers aux ponts internationaux de Cornwall et de Sault Ste. Marie.

Comptabilisation du pont international des Mille-Îles

Le pont international des Mille-Îles est géré par la TIBA. Conformément à un accord binational, et en raison de la nature de la structure de cet accord avec la TIBA, la Société a droit à 50 % des produits bruts générés par le poste frontalier, et est aussi responsable de 50 % des charges d'exploitation liées au poste. Puisque la Société n'a pas le contrôle conjoint de la TIBA, il ne s'agit pas d'un partenariat, et puisque la Société n'exerce pas d'influence notable sur la TIBA, elle n'est pas une entreprise associée. La Société comptabilise sa quote-part des produits bruts, des charges brutes et de l'amortissement des immobilisations corporelles.

La Société est responsable de la propriété et de l'entretien majeur des ponts du côté canadien de la frontière et, par conséquent, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement sont inscrites à l'actif de la Société. Toutes les charges d'entretien engagées pour l'ASFC sont aussi la responsabilité exclusive de la Société. La Société n'a aucune participation aux actifs ou aux passifs de TIBA.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Financement gouvernemental

La Société se finance au moyen de son propre résultat d'exploitation. Elle reçoit du financement du gouvernement fédéral pour des acquisitions précises d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement d'importance, ainsi que pour le démantèlement d'actifs précis.

Le financement gouvernemental est comptabilisé comme une créance lorsque la dépense correspondante est engagée. Le financement gouvernemental en lien avec le passif relatif au démantèlement est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global pour l'exercice au cours duquel les travaux de démantèlement sont effectués plutôt qu'au moment où le passif relatif au démantèlement est comptabilisé.

Le financement gouvernemental pour les immobilisations corporelles et immeubles de placement qui sont sujets à amortissement est comptabilisé comme un financement d'immobilisations différé dans l'état consolidé de la situation financière dans l'exercice au cours duquel l'achat est comptabilisé, et le résultat figure à l'état consolidé du résultat global au même titre et pour les mêmes exercices que les actifs acquis à l'aide du financement gouvernemental.

Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les produits tirés des péages sont constatés lorsque les péages sont perçus, au moment où les véhicules passent par les postes de péage.

Les produits tirés des contrats de location et des permis sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les paiements minimaux au titre de la location que le preneur doit effectuer en vertu des contrats de location simple, à l'exclusion du loyer conditionnel, sont comptabilisés de façon linéaire, tandis que le loyer conditionnel est constaté à mesure qu'il est gagné. Ces produits incluent les paiements reçus des locataires, y compris les boutiques hors taxes, les courtiers en douanes privés, les entreprises de services logistiques, ainsi que l'agence de voyages et de tourisme.

Les produits tirés du change de devises proviennent du bureau de change exploité à Point Edward (jusqu'à sa fermeture le 28 février 2018 – voir la note 11) et sont constatés au moment où l'opération de change est réalisée. Les paiements reçus en dollars américains sont convertis en dollars canadiens aux taux de change quotidiens. Les flux de trésorerie au bureau de change sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'année et cette conversion est également incluse dans les produits du bureau de change.

Les produits différés représentent les péages payés d'avance par les utilisateurs de véhicules transportant des passagers et les sociétés de camionnage. Les produits sont comptabilisés au moment où les véhicules passent dans les postes de péage. Les produits différés incluent également le contrat de location simple prépayé d'un locataire commercial, dont les installations ont été agrandies. Les produits sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de la tranche non résiliable du contrat de location. Les produits différés qui seront constatés plus d'un an après la période de présentation de l'information financière sont considérés comme des produits différés non courants.

Les intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. La principale composante des produits dans cette catégorie est l'intérêt lié aux placements.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)*Présentation des charges par fonction*

La direction de la Société examine ses charges par fonction; par conséquent, les états financiers consolidés sont présentés sur cette base. Des détails sur la nature des charges sont présentés à la note 21. Les services fonctionnels sont définis comme suit :

- Entretien : charges liées à l'entretien et à la réparation des actifs de la Société;
- Exploitation : charges liées à la perception des produits tirés des péages, à la sécurité et à la gestion du trafic;
- Pont international des Mille-Îles : représente la quote-part des charges de la Société selon l'accord international sur le pont des Mille-Îles (se reporter à la note 3);
- Change : charges se rapportant à l'exploitation du bureau de change exploité à Point Edward. Ces charges sont comptabilisées jusqu'à la fermeture du bureau de change, qui a eu lieu le 28 février 2018.
- Activités de l'ASFC et de l'ACIA : la Société est tenue de fournir à l'ASFC et à l'ACIA des installations et certains services d'entretien connexes à certains postes frontaliers, et elle ne tire aucun produit de ces installations et services; et,
- Administration : les charges liées à la gestion et à la supervision des opérations de la Société.

Monnaies étrangères

Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société sont comptabilisées en appliquant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont reconvertis aux taux en vigueur à cette date et les profits ou les pertes qui en découlent sont comptabilisés en résultat net à titre de revenus (ou de charges d'exploitation). Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique ne sont pas reconvertis.

La quote-part de la Société des actifs et des passifs libellés en monnaie étrangère de la SSMBA est convertie en dollars canadiens au moyen des taux de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, à l'exception des éléments non monétaires qui ne sont pas reconvertis après leur évaluation aux taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change moyens pour chaque trimestre. Toutefois, si les taux de change connaissent des fluctuations importantes au cours de ce trimestre, les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change, le cas échéant, sont comptabilisés en résultat net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds et les placements très liquides à échéance de trois mois ou moins de la date d'acquisition et sont disponibles sur demande.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)*Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles*

Les immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles sont évalués au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.

Le coût des actifs (autres que les terrains et les projets en cours), diminué de leur valeur résiduelle, est amorti sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité estimative, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'effet des changements dans les estimations est comptabilisé de manière prospective. Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles sont amortis sur leur durée d'utilité estimative, selon le mode d'amortissement linéaire, comme suit :

Type d'actif	Mode linéaire
Ponts et routes	5 à 75 ans
Véhicules et matériel	5 à 33 ans
Bâtiments	10 à 70 ans
Améliorations d'immeubles	10 à 30 ans
Immeubles de placement	10 à 70 ans
Immobilisations incorporelles	5 ans

Une immobilisation corporelle, un immeuble de placement ou une immobilisation incorporelle est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle, d'un immeuble de placement ou d'une immobilisation incorporelle, qui correspond à la différence entre le produit net de la cession, le cas échéant, et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net.

Les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût. Le coût comprend la conception, l'ingénierie et les honoraires, les coûts des intrants et les salaires inscrits à l'actif. Ces actifs sont classés dans les catégories appropriées des immobilisations corporelles, des immeubles de placement ou des immobilisations incorporelles lorsque leur construction est terminée et lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue. L'amortissement de ces actifs, selon la même méthode que celle utilisée pour d'autres types d'actifs, commence lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue. Le caractère approprié des modes d'amortissement et les estimations des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont évalués chaque année. Afin d'établir les durées d'utilité de ces actifs, la direction a recours à son jugement pour établir les composantes des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif en entier et si sa durée d'utilité diffère de celle des autres composantes.

Les propriétés sont classées à titre d'immeubles de placement lorsqu'elles sont détenues afin de générer un revenu locatif ou si leur location future est probable. Lorsque la Société agit à titre de bailleur, un actif loué en vertu d'un contrat de location simple est présenté dans l'état consolidé de la situation financière en fonction de sa principale utilisation, dans les immobilisations corporelles et les immeubles de placement.

Contrats de location

Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple et comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)*Dépréciation*

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue ses immobilisations corporelles, ses immeubles de placement et ses immobilisations incorporelles afin d'établir s'il existe des indices d'une dépréciation. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif précis, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour évaluer la valeur d'utilité, les entrées de trésorerie futures estimatives sont actualisées selon un taux d'actualisation qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Lorsqu'il y a des indices de dépréciation, les durées d'utilité des actifs au sein de l'UGT sont examinées afin de déterminer si elles doivent être réévaluées. Pour les actifs au sein de l'UGT auxquels subsiste une valeur après la comptabilisation de la dépréciation, les durées d'utilité de ces actifs sont examinées afin de déterminer si elles doivent être réduites. Les variations des durées d'utilité estimatives sont comptabilisées de manière prospective.

Il a été évalué que les immeubles de placement et les bureaux de change (les activités des bureaux de change ont pris fin en cours d'exercice) représentent diverses UGT qui ont pu être assujetties à un test de dépréciation, tandis que les activités liées aux ponts (en tant qu'UGT distincte) n'ont pas pu l'être. Les activités liées aux ponts ne peuvent être assujetties à un test de dépréciation, car la juste valeur des actifs ou la valeur d'utilité ne peut pas être déterminée. Dans ces cas, les durées d'utilité des actifs sont examinées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière lorsqu'il y a un indice de dépréciation, et des changements sont apportés aux durées d'utilité restantes sur une base prospective.

Éventualités et provisions

Les provisions reflètent le passif associé à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles de longue durée, comme des ponts et chaussées, et d'autres structures, ainsi que l'assainissement de terrains contaminés.

Une provision est comptabilisée si, par suite d'un événement passé, la Société a une obligation juridique ou implicite qui peut être estimée de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques s'avérera nécessaire pour éteindre l'obligation. À moins qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit peu probable, un passif éventuel est présenté lorsqu'il y a une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Société; ou lorsqu'il y a une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée, car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou, car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les coûts connexes aux provisions sont inscrits à l'actif et font partie du coût de l'actif à long terme démantelé ou restauré dans le cadre de l'assainissement environnemental, si l'actif à long terme est toujours en service. Ces coûts sont ensuite amortis selon le mode linéaire et répartis sur l'exercice allant jusqu'à la fin de la vie utile de l'actif concerné.

Après l'évaluation initiale de la provision, l'obligation peut être ajustée à la fin de chaque exercice afin de refléter le passage du temps, les variations des flux de trésorerie futurs estimatifs sous-jacents à l'obligation et les hypothèses mises à jour, comme les taux d'actualisation. Si l'actif à long terme est toujours en service, toutes les variations ultérieures doivent être ajoutées ou diminuées au coût de l'actif à long terme correspondant. Par conséquent, une fois que l'actif à long terme correspondant a atteint la fin de sa durée de vie utile, toutes les variations ultérieures du passif doivent être comptabilisées en résultat net au fur et à mesure qu'elles se produisent.

Les coûts réels engagés pour la sortie de l'actif seront soustraits de la provision. Un gain ou une perte peut découler du règlement du passif.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Avantages du personnel

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les employés de la CPIVM sont couverts par le *Régime de pension de retraite de la fonction publique* (le « Régime »), un régime à prestations définies établi par la loi dont le promoteur est le gouvernement du Canada. Les employés et la Société doivent y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de la période. Conformément à la loi actuellement en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou d'un déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la CPIVM.

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies de l'État du Michigan. Les employés et la Société doivent y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de la période. Les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la SSMBA.

Tous les autres employés de la Société participent à des régimes de retraite privés à cotisations définies, et le coût de ce régime est partagé entre les employés et la Société, ce qui permet aux employés de cotiser de montants plus élevés de façon volontaire. Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces cotisations.

La Société verse aussi aux employés admissibles des prestations définies postérieures à l'emploi, notamment une assurance maladie, une assurance dentaire et une assurance vie, ainsi qu'un programme d'aide aux employés. En ce qui concerne ces avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière annuelle. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations définies se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure non courantes. Les écarts actuariels sont présentés immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière, et un débit ou un crédit est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global des exercices au cours desquels ces éléments surviennent. Les écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont présentés immédiatement dans les résultats non distribués et ne seront pas reclassés en résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net au cours de l'exercice où le régime est modifié. Les intérêts nets sont calculés par application du taux d'actualisation au début de l'exercice à l'actif ou au passif au titre des prestations définies.

Les coûts des prestations définies sont classés comme suit :

- Le coût des services (y compris le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, ainsi que les profits et les pertes au titre de réductions ou de liquidations);
- Le montant net des charges ou des produits d'intérêts; et,
- gains et pertes actuariels.

La Société présente les deux premières composantes des coûts des prestations définies dans la fonction dans laquelle ces coûts sont engagés.

Les avantages du personnel comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière représentent le déficit réel du régime à prestations définies de la Société.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)Avantages à court terme et autres avantages à long terme du personnel

Un passif est constaté pour les avantages à court terme à payer aux employés à l'égard des salaires, des congés annuels et des congés de maladie au cours de l'exercice au cours duquel le service connexe est rendu.

Les passifs comptabilisés à l'égard des avantages à court terme du personnel sont évalués au montant non actualisé des avantages qui doivent être payés en contrepartie du service connexe et ils sont présentés dans les passifs courants.

Les passifs constatés à l'égard des autres avantages du personnel à long terme sont évalués à la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimées qui devraient être déployées par la Société à l'égard des services fournis par les employés jusqu'à la date d'évaluation et de présentation de l'information financière, soit le 31 mars. La Société offre des récompenses pour états de service aux employés admissibles qui ont un long historique d'engagement, de dévouement et de service exceptionnel et qui ont été à l'emploi de l'organisation pendant une période de temps préétablie. Ces récompenses pour états de service représentent un montant fixe en dollars versé à l'employé tous les cinq ans. L'obligation et le coût relatifs à ces avantages sont établis sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures hypothèses de la direction. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations définies se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure non courantes.

Le coût des services rendus, le coût financier et le coût des services passés sont comptabilisés en charges selon la fonction à laquelle ils se rapportent. Les écarts actuariels sont constatés entièrement au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent et sont aussi comptabilisés en charges selon la fonction à laquelle ils se rapportent. Le coût des services passés associé aux avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé en charges au moment où la modification ou la réduction du régime se produit, ou lorsque l'entité constate les coûts de restructuration ou les indemnités de cessation d'emploi connexes, selon le plus rapproché de ces événements. Les avantages ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée. Le déficit du régime est donc égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments. Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. La mesure des instruments financiers au cours des exercices ultérieurs dépend de leur classement. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale.

(i) Classement des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actif/passif	Classement	Évaluation ultérieure
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
	Détenus jusqu'à leur échéance	Coût amorti
Clients et autres débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs	Coût amorti
Retenues de garantie	Autres passifs	Coût amorti
Emprunts à payer	Autres passifs	Coût amorti
Obligations à payer	Autres passifs	Coût amorti

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

(ii) Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation au résultat net des produits et des charges d'intérêts au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'actualiser avec exactitude les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'instrument.

(iii) Actifs financiers

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, les profits ou les pertes découlant de la réévaluation étant comptabilisés en résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient pas de tels actifs financiers.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que la Société a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après la comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les placements dont l'échéance est prévue pour le prochain exercice sont classés dans les actifs courants et ceux dont la durée à l'échéance est supérieure à un exercice sont classés dans les actifs non courants.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les obligations du gouvernement du Canada, les obligations d'entreprise, les obligations provinciales, ainsi que les certificats de dépôt détenus par la Société liés aux cours cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs sont classés dans les actifs financiers disponibles à la vente et sont présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La méthode de détermination de la juste valeur est décrite à la note 26. Les variations de la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente découlant des variations des taux de change (voir ci-dessous) et les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en résultat net. Les autres variations de la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et cumulées dans la réserve au titre des profits (pertes) sur les actifs financiers disponibles à la vente à la réévaluation de placements, dans les capitaux propres. Si le placement est cédé ou s'il est déterminé comme étant déprécié, le profit ou la perte cumulé précédemment et comptabilisé dans la réserve au titre des profits (pertes) sur les actifs financiers disponibles à la vente à la réévaluation de placements est reclassé en résultat net.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont réputés être dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Pour ce qui est des actifs financiers, une indication objective de dépréciation inclut les situations suivantes :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie; ou
- Une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou
- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières.

Pour certaines catégories d'actifs financiers, comme les créances clients, les actifs sont soumis à un test de dépréciation collectif même s'ils ne se sont pas dépréciés individuellement. Une indication objective de dépréciation d'un portefeuille de créances peut notamment être l'expérience passée de la Société en matière de recouvrements de paiements, une augmentation du nombre de retards de paiements au titre du portefeuille qui ont dépassé la période de crédit moyenne de 60 jours, ainsi que des changements observables dans une situation économique nationale ou locale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Pour les actifs financiers qui sont comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisé correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif financier est diminuée de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est diminuée par le biais d'un compte de correction de valeur. Lorsqu'une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle doit être radiée par imputation au compte de correction de valeur.

Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment radiés est crédité au compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable du compte de correction de valeur sont comptabilisées en résultat net.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise en résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la perte de valeur n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, le montant de la perte de valeur constatée dans la réserve au titre des profits (pertes) sur les actifs financiers disponibles à la vente à la réévaluation de placements est reclassé en résultat net.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net. À la décomptabilisation d'un actif financier disponible à la vente, le profit ou la perte cumulé antérieurement dans la réserve au titre des profits (pertes) sur les actifs financiers disponibles à la vente à la réévaluation de placements est également reclassé en résultat net.

(iv) Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations de la Société sont exécutées, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

3. Redressement des exercices antérieurs

Au cours de la préparation des états financiers consolidés au 31 mars 2018, des ajustements concernant l'exercice financier précédent ont été identifiés. Cela comprend le classement de certains terrains, bâtiments et améliorations d'immeubles entre les postes Immobilisations corporelles et Immeubles de placement; le calcul de l'amortissement de certaines immobilisations corporelles; la présentation des produits et des charges; ainsi que le classement d'immobilisations corporelles entre bâtiments, ponts et routes, véhicules et matériel, et améliorations d'immeubles.

Les modifications suivantes apportées à l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} avril 2016 et au 31 mars 2017 s'avéraient nécessaires :

	31 mars 2017			1er avril 2016		
	Redressé	Ajustement	Déjà établis	Redressé	Ajustement	Déjà établis
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	363 703	(1 049)	364 752	319 874	(858)	320 732
Immeubles de placement	20 523	905	19 618	20 739	948	19 791
Total des actifs non courants	391 307	(144)	391 451	345 718	90	345 628
Total de l'actif	434 188	(144)	434 332	388 836	90	388 746
Financement différé lié aux immobilisations corporelles	80 754	(507)	81 261	30 628	-	30 628
Total des passifs non courants	165 515	(507)	166 022	121 598	-	121 598
Bénéfices non distribués	238 098	363	237 735	238 813	90	238 723
Total des capitaux propres	238 065	363	237 702	238 893	90	238 803
Total des capitaux propres et du passif	434 188	(144)	434 332	388 836	90	388 746

Un montant de 2 202 \$ pour les immobilisations corporelles a été reclassé au poste d'immeubles de placement au 31 mars 2017 (2 245 \$ au 1^{er} avril 2016), et un montant de 1 297 \$ pour les immeubles de placement a été reclassé au poste d'immobilisations corporelles au 31 mars 2017 (1 297 \$ au 1^{er} avril 2016). Les immobilisations corporelles ont augmenté de 85 \$, puisque le remplacement d'un poste de péage a été passé à la dépense en 2017 plutôt que d'être capitalisé au poste des immobilisations corporelles. L'amortissement des immobilisations corporelles a été ajusté de 319 \$ au 31 mars 2017 (90 \$ au 1^{er} avril 2016). Par conséquent, étant donné que certaines immobilisations corporelles sont financées par le gouvernement, le financement différé lié aux immobilisations corporelles a été ajusté de 507 \$ pour l'amortissement au 31 mars 2017 (zéro au 1^{er} avril 2016).

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

3. Redressement des exercices antérieurs (suite)

Les modifications suivantes apportées à l'état consolidé du résultat global pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2017 s'avéraient nécessaires :

	31 mars 2017		
	Redressé	Ajustement	Déjà établis
	\$	\$	\$
Contrats de location et permis	4 370	204	4 166
Autres	360	90	270
Total des produits	43 905	294	43 611
Fonctionnement	7 824	140	7 684
Charges liées au pont international des Mille-Îles	6 530	(414)	6 944
Entretien	14 811	(85)	14 896
Agence des services frontaliers du Canada et Agence canadienne d'inspection des aliments	5 344	851	4 493
Administration	7 641	36	7 605
Total des charges	42 820	528	42 292
Résultat d'exploitation avant le financement public	1 085	(234)	1 319
Amortissement du financement d'immobilisations différé	1 120	507	613
Total du financement gouvernemental	3 642	507	3 135
Perte nette	(387)	273	(660)
Total du résultat global de la période	(828)	273	(1 101)

Comme indiqué précédemment, l'amortissement a été ajusté de 319 \$ au 31 mars 2017 (90 \$ au 1^{er} avril 2016). Par conséquent, étant donné que certaines immobilisations corporelles sont financées par le gouvernement, l'amortissement du financement d'immobilisations différé a été ajusté de 507 \$ au 31 mars 2017. Les charges d'entretien ont été diminuées de 85 \$ puisque le remplacement d'un poste de péage a été capitalisé.

De plus, des reclassements sont présentés dans l'état consolidé du résultat global. Les charges du pont international des Mille-Îles ont diminué de 414 \$, montant qui a été déplacé au poste Frais d'exploitation de l'Agence des services frontaliers du Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, puisque la présentation de l'amortissement a été ajustée. Certains produits et charges qui étaient auparavant comptabilisés aux nets sont maintenant comptabilisés aux bruts (une augmentation de 204 \$ des contrats de location et permis et des frais d'exploitation, ainsi qu'une augmentation de 90 \$ des autres recettes et frais administratifs).

Les modifications suivantes à apporter à l'état consolidé des variations des capitaux propres au 31 mars 2017 s'avéraient nécessaires :

	31 mars 2017 (Bénéfices non distribués)			31 mars 2017 (Total)		
	Redressé	Ajustement	Déjà établis	Redressé	Ajustement	Déjà établis
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 avril 2016	238 813	90	238 723	238 893	90	238 803
Perte nette	(387)	273	(660)	(387)	273	(660)
Total du résultat global (perte)	(715)	273	(988)	(828)	273	(1 101)
Solde au 31 mars 2017	238 098	363	237 735	238 065	363	237 702

Tel que mentionné sous l'état consolidé de la situation financière, des modifications ont été apportées de 319 \$ à l'amortissement, de 85 \$ pour les frais d'entretien et de 507 \$ pour le financement différé lié aux immobilisations corporelles. Ces éléments ont eu une incidence sur le résultat net (perte nette) et sur le total des autres éléments du résultat global (perte) de l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

3. Redressement des exercices antérieurs (suite)

Les modifications suivantes apportées à l'état consolidé des flux de trésorerie au 31 mars 2017 s'avéraient nécessaires :

	31 mars 2017		
	Redressé	Ajustement	Déjà établis
	\$	\$	\$
Perte nette	(387)	273	(660)
Amortissement du financement d'immobilisations différé	(1 120)	(507)	(613)
Amortissement des immobilisations corporelles	13 833	276	13 557
Amortissement des immeubles de placement	669	43	626
	12 880	85	12 795
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	12 376	85	12 291
Paielements au titre d'immobilisations corporelles	(53 744)	(85)	(53 659)
Flux de trésorerie (affectés) des activités d'investissement	(8 867)	(85)	(8 782)

Les ajustements de 276 \$ apportés à l'amortissement des immobilisations, de 85 \$ aux frais de réparations et d'entretien, de 507 \$ à l'amortissement du financement d'immobilisations différé, et le reclassement de 43 \$ de l'amortissement des immobilisations corporelles ont eu une incidence sur les flux de trésorerie.

Les changements ont eu une incidence sur les renseignements fournis aux notes 10, 11, 18, 21 et 23.

Note 10 : Impact sur les immobilisations corporelles

En plus des ajustements mentionnés ci-dessus, la note 10 comporte un reclassement, lequel n'a pas eu d'incidence sur les états financiers eux-mêmes :

- Au 1^{er} avril 2016, le coût des bâtiments a été diminué de 2 064 \$ (l'amortissement cumulé a diminué de 53 \$) duquel un montant de 1 977 \$ a été transféré au coût des ponts et des routes (l'amortissement cumulé a augmenté de 52 \$), un montant de 71 \$ a été transféré au coût des véhicules et du matériel (l'amortissement cumulé a augmenté de 1 \$), et un montant de 16 \$ pour le coût d'améliorations des immeubles (l'amortissement cumulé n'a pas augmenté). Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, l'amortissement pour les bâtiments a diminué de 80 \$, et l'amortissement pour les ponts et les routes, les véhicules et le matériel ainsi que les améliorations aux biens a augmenté respectivement de 77 \$, 2 \$ et 1 \$.

Le tableau suivant présente l'incidence cumulée à la note 10 :

- Terrains : Le 1^{er} avril 2016, le solde des coûts a augmenté de 322 \$, passant à 14 448 \$ (montant déjà établis de 14 126 \$).
- Ponts et routes : Le 1^{er} avril 2016, le solde des coûts a augmenté de 1 977 \$, passant à 237 396 \$ (montant déjà établis de 235 419 \$) et le solde de l'amortissement cumulé a augmenté de 52 \$, passant à 54 803 \$ (montant déjà établis de 54 751 \$). En outre, l'amortissement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 a augmenté de 77 \$, passant à 7 534 \$ (montant déjà établis de 7 457 \$).
- Véhicules et matériel : Le 1^{er} avril 2016, le solde des coûts a augmenté de 71 \$, passant à 21 089 \$ (montant déjà établis de 21 018 \$) et le solde de l'amortissement cumulé a augmenté de 1 \$, passant à 10 429 \$ (montant déjà établis de 10 428 \$). En outre, l'amortissement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 a augmenté de 2 \$, passant à 1 680 \$ (montant déjà établis de 1 678 \$).

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

3. Redressement des exercices antérieurs (suite)

- Bâtiments : Le 1^{er} avril 2016, le solde des coûts a diminué de 3 715 \$, passant à 84 706 \$ (montant déjà établis de 88 421 \$) et le solde de l'amortissement cumulé a diminué de 528 \$, passant à 19 658 \$ (montant déjà établis de 20 186 \$). En outre, l'amortissement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 a augmenté de 197 \$, passant à 3 938 \$ (montant déjà établis de 3 741 \$), et les transferts pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 ont augmenté de 693 \$, passant à 18 959 \$ (montant déjà établis de 18 266 \$).
- Améliorations d'immeubles : Le 1^{er} avril 2016, le solde des coûts a diminué de 62 \$, passant à 20 297 \$ (montant déjà établis de 20 359 \$) et le solde de l'amortissement cumulé a diminué de 74 \$, passant à 13 465 \$ (montant déjà établis de 13 539 \$). Il n'y a eu aucune incidence sur l'amortissement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017.
- Projets en cours : Les ajouts pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 ont augmenté de 85 \$, passant à 56 730 \$ (montant déjà établis de 56 645 \$), et les transferts pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 ont augmenté de 693 \$, passant à 32 047 \$ (montant déjà établis de 31 354 \$).

Note 11 : Impact sur les immeubles de placement

Le 1^{er} avril 2016, le solde des coûts a augmenté de 1 406 \$, passant à 25 223 \$ (montant déjà établis de 23 817 \$) et le solde de l'amortissement cumulé a augmenté de 458 \$, passant à 4 484 \$ (montant déjà établis de 4 026 \$). En outre, l'amortissement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 a augmenté de 43 \$, passant à 669 \$ (montant déjà établis de 626 \$). En raison d'actifs qui ont été transférés aux immeubles de placement, la juste valeur des placements a augmenté de 2 862 \$, passant à 24 575 \$ (montant déjà établis de 21 713 \$).

En raison de certaines recettes indiquées sur la base brute, le total des revenus de location et le loyer conditionnel ont augmenté de 204 \$, passant respectivement à 4 197 \$ et à 2 849 \$ (montants respectifs déjà établis de 3 993 \$ et 2 645 \$).

Note 18 : Impact sur le financement d'immobilisation différé

L'amortissement du financement d'immobilisations différé pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 a été ajusté de 507 \$, passant à 1 120 \$ (montant déjà établis de 613 \$).

Note 21 : Impact sur les charges par nature

L'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté de 276 \$, passant à 13 833 \$ (montant déjà établis de 13 557 \$), les biens et services ont augmenté de 136 \$, passant à 4 099 \$ (montant déjà établis de 3 963 \$), les réparations et l'entretien ont augmenté de 73 \$, passant à 2 754 \$ (montant déjà établis de 2 681 \$), et l'amortissement des immeubles de placement a augmenté de 43 \$, passant à 669 \$ (montant déjà établis de 626 \$). Il en résulte des charges totales augmentées de 528 \$, passant à 42 820 \$ (montant déjà établis de 42 292 \$).

Note 23 : Location d'installations

En raison de la présentation de certaines recettes en chiffres bruts, le loyer conditionnel a augmenté de 204 \$, passant à 2 849 \$ (montant déjà établis de 2 645 \$).

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques*Sources principales d'incertitude relative aux estimations*

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas faciles à établir à partir d'autres sources. Ces estimations et ces hypothèses sous-jacentes se fondent sur les connaissances sectorielles, la consultation d'experts et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

Utilisation d'estimations et exercice de jugements

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cet exercice, ou dans l'exercice de la révision et dans les exercices ultérieurs si la révision a une incidence sur l'exercice considéré et sur les exercices ultérieurs.

Les jugements présentés dans les états financiers consolidés sont des décisions prises par la direction, fondées sur l'analyse de l'information pertinente disponible au moment où celles-ci sont prises. Les jugements ont trait à l'application des méthodes comptables et aux décisions liées à l'évaluation, à la comptabilisation et à la présentation des montants financiers.

Des renseignements sur les aspects significatifs de l'incertitude relative aux estimations et des jugements critiques à l'égard de l'application des méthodes comptables qui ont eu le plus d'incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés ci-après et dans les notes annexes portant sur des éléments qui comportent un degré d'incertitude important. Les jugements critiques seront réévalués à chaque date de présentation de l'information financière.

Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est fondée sur les estimations de la direction quant aux années de service des actifs, comme il est indiqué à la note 2. Le caractère approprié de la durée d'utilité de ces actifs est évalué annuellement. Les changements aux estimations de la durée d'utilité auraient une incidence sur la dotation aux amortissements future et sur la valeur comptable future des actifs.

Afin d'établir les durées d'utilité de ces actifs, la direction a recours à son jugement pour établir les composantes des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif en entier et si sa durée d'utilité diffère de celle des autres composantes.

Évaluation des actifs à long terme

La Société effectue des tests de dépréciation sur ses actifs non courants lorsque les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. La Société effectue également chaque année des tests de dépréciation pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées. La direction exerce un jugement pour déterminer si des circonstances indiquent qu'un test de dépréciation est requis, et pour déterminer les regroupements d'actifs qui composeront ses UGT aux fins des tests de dépréciation.

La Société évalue la perte de valeur en comparant la valeur recouvrable d'un actif à long terme, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et leur valeur comptable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé des montants suivants : i) la valeur recouvrable s'entend de la plus élevée de i) la valeur d'utilité ou ii) la juste valeur, diminué des coûts de vente. La détermination de la valeur recouvrable implique le jugement et les estimations de la direction.

La détermination de la valeur recouvrable exige la formulation d'estimations et hypothèses importantes, notamment celles liées aux entrées et sorties de trésorerie futures, aux taux d'actualisation et aux durées des actifs. Ces estimations et ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de la Société si les estimations actuelles de la performance future et de la juste valeur changeaient. Ces déterminations auront des répercussions sur le montant de l'amortissement comptabilisé pour les exercices futurs.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)*Régimes d'avantages du personnel*

Le coût des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme acquis par les employés est déterminé par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures estimations de la direction concernant l'âge de départ à la retraite des employés, les taux de mortalité et, pour les autres avantages postérieurs à l'emploi seulement, l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour les calculs actuariels sont fondés sur les taux d'intérêt à long terme et ils peuvent avoir une incidence significative sur les passifs au titre des avantages du personnel. La direction a recours à des experts externes pour conseiller la Société quant aux estimations appropriées à utiliser pour évaluer les obligations et les charges au titre du régime d'avantages du personnel.

Contrats de location

La Société est partie à de nombreux contrats de location, et la direction doit déterminer si ceux-ci constituent des contrats de location-financement ou des contrats de location simple, en évaluant si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien est transférée au preneur. Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats sont classés en tant que contrats de location simple. Le plus important jugement posé pour déterminer si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif consiste à déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. À la date de passation d'un contrat de location, la Société tient compte des paiements minimaux au titre de la location et du loyer conditionnel afin de déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. Selon le jugement de la direction, tous les contrats de location de la Société sont des contrats de location simple.

Partenariats

La direction exerce un jugement pour déterminer si la Société est partie à des partenariats. Pour établir si la Société exerce un contrôle conjoint sur une entreprise, les parties doivent déterminer si les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise sont dirigées collectivement. Lorsque le contrôle conjoint est établi, la Société utilise son jugement pour déterminer si le partenariat est une entreprise commune ou une coentreprise. Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Une coentreprise est un partenariat en vertu duquel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Selon le jugement de la direction, la Société est partie à deux partenariats qui constituent des entreprises communes, à Cornwall (la « CPIVM ») et à Sault Ste. Marie (la « SSMBA »). Même si la CPIVM est une filiale en propriété exclusive, étant donné la convention internationale qui régit ses activités, elle est considérée comme une entreprise commune par la direction. L'entreprise commune de Sault Ste. Marie est considérée comme un établissement à l'étranger, mais compte tenu de la grande interdépendance entre la SSMBA et la SPFL, la direction est d'avis que la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien. La direction comptabilise la différence des capitaux propres à payer aux partenaires américains ou à recevoir de ces derniers, comme un ajustement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

La note 6 fournit plus d'information sur les partenariats de la Société.

Pont international des Mille-Îles

Un troisième accord avec un partenaire international a été jugé comme n'étant pas un partenariat puisque la Société n'a pas le contrôle conjoint de la TIBA. Ce jugement repose principalement sur le fait que quatre des sept membres du conseil d'administration sont nommés par le partenaire américain de l'accord.

Il a été établi que même si la Société peut nommer trois des sept membres, la TIBA n'est pas considérée comme une entreprise associée puisque la Société n'exerce pas d'influence notable sur celle-ci. Cet accord est considéré comme tel en raison de la structure de l'entente avec le partenaire, qui accorde à la Société une quote-part des charges et des produits afférents au pont. Cependant, l'entente n'accorde pas à la Société de droits ni de responsabilités à l'égard des actifs et des passifs comptabilisés dans les états financiers de l'exploitant du poste frontalier puisque ces actifs et passifs se rapportent au poste.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

Éventualités et provisions

- a) Passif relatif au démantèlement : La Société pose un jugement pour déterminer si elle a l'obligation de démanteler et d'enlever un actif, ainsi que de rétablir le site à l'état précédant la construction des actifs. Lorsqu'il est nécessaire de démolir pour faire des ajouts ou des améliorations à un ensemble d'actifs existant, aucun passif relatif au démantèlement n'est comptabilisé étant donné que ces types de démolition ne donnent pas lieu à des obligations juridiques ou implicites. Pour ces types de démolition, les coûts de démolition seront incorporés dans le coût du nouvel actif construit et comptabilisés à titre de coûts de préparation du site. Toutefois, lorsqu'un ensemble entier d'actifs est démoli en raison d'une décision gouvernementale (obligation juridique), un passif relatif au démantèlement correspondant aux coûts de démolition est comptabilisé. Pour ces types de démolition, les coûts de démolition seront incorporés dans le coût de l'actif démoli.

La provision est estimée au moyen des estimations des flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, du temps requis pour éteindre l'obligation et des taux d'actualisation établis aux fins des calculs. La direction de la Société a évalué les estimations et les jugements visant les passifs relatifs au démantèlement de trois sites.

- b) Terrains contaminés : lorsque la direction de la Société détermine que le passif d'un terrain contaminé doit être comptabilisé sous la forme d'une provision, elle doit faire preuve de jugement afin d'évaluer si la Société a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et s'il est possible d'évaluer de façon raisonnable le montant de l'obligation. Si la direction détermine que les trois conditions précédentes sont remplies, une provision est comptabilisée pour l'obligation. Une autre solution est de divulguer l'élément de passif dans les notes des états financiers consolidés, si la direction détermine que l'une des trois conditions précédentes n'est pas remplie, à moins que la possibilité d'une sortie soit considérée comme peu probable.

Pour effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation, la direction formule des hypothèses sur le montant, l'éventualité et le calendrier des sorties, ainsi que sur le taux d'actualisation approprié. Les facteurs ayant une incidence sur ces hypothèses comprennent la nature de la provision, l'existence d'un montant de réclamation, l'opinion ou le point de vue d'un conseiller juridique et d'autres conseillers, l'expérience dans des situations semblables et toute décision de la direction concernant la façon dont la Société a l'intention de traiter l'obligation. Le montant et l'échéancier réels des sorties peuvent être différents des hypothèses et cette différence peut avoir une incidence matérielle sur les états financiers consolidés futurs, ce qui risquerait de se répercuter de façon négative sur les résultats des opérations consolidés, sur la situation financière et sur les liquidités de la Société. La direction de la Société a évalué les estimations et les jugements visant les passifs relatifs au terrain contaminé à un emplacement. Elle a déterminé que l'enlèvement du sol contaminé et le traitement des eaux souterraines répondaient aux critères mentionnés précédemment, et que la Société avait l'obligation de décontaminer le sol et les eaux souterraines en vertu des lois environnementales.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

5. Modifications futures des méthodes comptables

Les normes ci-après et les modifications aux normes existantes sont publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. La direction continue d'évaluer l'incidence potentielle de ces normes sur ses états financiers consolidés et, par conséquent, leur incidence n'est pas encore connue à l'heure actuelle. Toutefois, la direction s'attend à mettre en place ces normes à leur date d'entrée en vigueur.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié la norme IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 ») le 24 juillet 2014. Cette norme remplacera IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. La norme IFRS 9 prescrit une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, laquelle remplace de nombreuses règles d'IAS 39. L'approche d'IFRS 9 est fondée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Il existe toujours deux catégories d'évaluation pour comptabiliser les passifs financiers sous le régime d'IFRS 9 : à la juste valeur par le biais du résultat net et au coût amorti. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et tous les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins que l'option de la juste valeur ne soit appliquée. Le traitement des dérivés incorporés conformément à la nouvelle norme est conforme à celui d'IAS 39 et il est appliqué aux passifs financiers et aux contrats hôtes non dérivés qui n'entrent pas dans le champ d'application de la norme. Cette norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (« IFRS 15 »), a été publiée par l'IASB le 28 mai 2014 et remplacera IAS 18, Produits des activités ordinaires, IAS 11, Contrats de construction, et les interprétations connexes qui portent sur les produits. IFRS 15 définit les exigences de comptabilisation des produits qui s'appliquent à tous les contrats conclus avec des clients, sauf les contrats visés par les normes sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. En vertu de la norme IFRS 15, les produits sont comptabilisés selon une approche basée sur le contrôle, alors qu'ils sont comptabilisés selon une approche axée sur les risques et avantages en vertu de la norme actuelle. Les sociétés pourront choisir d'appliquer une approche rétrospective modifiée ou complète lorsqu'elles adopteront la norme, qui entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 16, Contrats de location

IFRS 16, Contrats de location : L'IASB a publié la norme IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 ») le 13 janvier 2016, pour remplacer l'IAS 17, Contrats de location, et l'IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location. IFRS 16 précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter les contrats et de fournir les informations à leur sujet. La norme contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure. La date d'effet de cette norme est pour les exercices annuels commençant le ou après le 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise si IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients a aussi été appliquée.

IAS 40, Immeubles de placement

IAS 40, Immeubles de placement a été révisée en vue d'y inclure des modifications permettant de préciser qu'une entité doit transférer un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie des « immeubles de placement » si, et seulement si, il existe une indication d'un changement d'utilisation de la propriété et qu'il y a des indications attestant de ce changement – les changements d'intention de la direction dans l'utilisation du bien immobilier ne constituent pas une indication de ce changement d'utilisation. Cet amendement entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

5. Modifications futures des méthodes comptables (suite)

IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

Cette nouvelle interprétation clarifie la façon de déterminer la date de la transaction, aux fins de la détermination du cours de change pour les transactions dans le cadre de la norme IAS 21, Effet des variations des cours des monnaies étrangères liés aux transactions en monnaie étrangère reçues ou payées d'avance. Cette interprétation entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

6. Entreprises communes

La Société a conclu une entente pour établir une entreprise commune avec la SLSDC afin d'exploiter des ponts à péage sur le fleuve Saint-Laurent entre Cornwall (Ontario) au Canada et Rooseveltown (New York), aux États-Unis, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive de la Société, la CPIVM. Même si la Société détient la totalité des actions de la CPIVM, l'entente régissant les activités accorde au conseil d'administration de la CPIVM les pleins pouvoirs pour la gestion des activités de la CPIVM. Comme la Société et la SLSDC nomment chacune la moitié des administrateurs, la Société a conclu qu'elle a le contrôle conjoint de la CPIVM avec la SLSDC. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la CPIVM a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges du partenariat gouvernemental CPIVM. La quote-part de la Société pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie du partenariat gouvernemental CPIVM est ajustée pour tenir compte de la différence en matière de distribution des capitaux propres qui existent entre la Société et le partenaire américain, la SLSDC, au montant de 2 988 \$ (3 073 \$ en 2017). Le montant à payer à la SLSDC porte intérêt à un taux qui varie de 1,14 % à 1,20 % (1,10 % à 1,36 % en 2017) et est payable à vue.

La Société a conclu une entente avec le MDOT pour l'exploitation du pont international de Sault Ste. Marie par l'entremise d'une entité juridique distincte, la SSMBA, et pour la prestation de services d'exploitation, par l'entremise de l'IBA, une entité du MDOT. La Société a le droit de nommer la moitié des administrateurs du conseil de la SSMBA, qui dirige les activités pertinentes du pont et son exploitation, de sorte que la Société a conclu qu'elle détient le contrôle conjoint avec l'IBA. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la SSMBA a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de la SSMBA. La quote-part de la Société pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la SSMBA est ajustée pour tenir compte de la différence en matière de distribution des capitaux propres qui existent entre la Société et le partenaire américain, le MDOT. Les capitaux propres non distribués ne portent aucun intérêt et sont payables à vue au moyen des fonds affectés en vertu de l'entente internationale qui doivent être utilisés exclusivement pour le passage frontalier international à Sault Ste. Marie.

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars	2018	2017
	\$	\$
Trésorerie	4 736	5 051
Équivalents de trésorerie	288	3 680
Total des trésorerie et équivalents de trésorerie	5 024	8 731

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉENotes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)**8. Placements**

Au 31 mars	2 018	2 017
	\$	\$
Placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti		
Certificats de dépôt	16 051	20 894
Total des placements détenus jusqu'à l'échéance	16 051	20 894
Placements disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur		
Obligations du gouvernement du Canada	1 938	1 436
Obligations provinciales	6 233	2 848
Obligations de sociétés	7 194	2 427
Total des placements disponibles à la vente	15 365	6 711
Total des placements	31 416	27 605
Moins : tranche à court terme	25 816	20 805
Tranche à long terme	5 600	6 800

La durée moyenne à l'échéance des certificats de dépôt de la Société est de 467 jours (476 jours en 2017), et ils portent intérêt à un taux annuel moyen de 1,55 % (1,52 % en 2017). La durée moyenne à l'échéance des obligations de la Société est de 5,97 ans (10,7 ans en 2017), et elles portent intérêt à un taux effectif moyen de 2,44 % (3,88 % en 2017).

9. Clients et autres débiteurs

Au 31 mars	2 018	2 017
	\$	\$
Ministères et organismes fédéraux	1 737	11 906
Créances clients	994	790
	2 731	12 696

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

10. Immobilisations corporelles

	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et matériel	Bâtiments	Améliorations d'immeubles	Projets en cours	Total
	\$	\$	\$	\$		\$	\$
Coût							
(Redressé - note 3)							
Solde au 1 avril 2016	14 448	237 396	21 089	84 706	20 297	40 293	418 229
Ajouts	52	364	393	575	69	56 730	58 183
Cessions	-	(17 687)	(119)	(1 909)	-	-	(19 715)
Transferts	-	8 544	2 762	18 959	2 096	(32 047)	314
Solde à la fin de la période 31 mars 2017	14 500	228 617	24 125	102 331	22 462	64 976	457 011
Ajouts	-	33	115	-	242	30 982	31 372
Cessions	-	(123)	(108)	(4 820)	-	(203)	(5 254)
Transferts	148	32 275	5 964	47 079	4 714	(90 595)	(415)
Solde à la fin de la période 31 mars 2018	14 648	260 802	30 096	144 590	27 418	5 160	482 714
	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et matériel	Bâtiments	Améliorations d'immeubles	Projets en cours	Total
	\$	\$	\$	\$		\$	\$
Amortissement cumulé							
(Redressé - note 3)							
Solde au 1 avril 2016	-	54 803	10 429	19 658	13 465	-	98 355
Éléments éliminés à la cession d'actifs	-	(17 687)	(119)	(1 841)	-	-	(19 647)
Transferts	-	-	-	767	-	-	767
Amortissement	-	7 534	1 680	3 938	681	-	13 833
Solde à la fin de la période 31 mars 2017	-	44 650	11 990	22 522	14 146	-	93 308
Éléments éliminés à la cession d'actifs	-	(123)	(108)	(4 790)	-	-	(5 021)
Transferts	-	16	(65)	(240)	17	-	(272)
Amortissement	-	8 212	1 723	4 393	825	-	15 153
Solde à la fin de la période 31 mars 2018	-	52 755	13 540	21 885	14 988	-	103 168
Valeur comptable nette, à la fin de la période 31 mars 2018	14 648	208 047	16 556	122 705	12 430	5 160	379 546
Valeur comptable nette, à la fin de la période 31 mars 2017	14 500	183 967	12 135	79 809	8 316	64 976	363 703

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

11. Immeubles de placement

	Immeubles de placement
	\$
Coût	
(Redressé - note 3)	
Solde au 1 avril 2016	25 223
Ajouts	-
Transferts	(314)
Solde à la fin de la période au 31 mars 2017	24 909
Ajouts	168
Cessations	(116)
Transferts	405
Solde à la fin de la période 31 mars 2018	25 366
Amortissement cumulé	
(Redressé - note 3)	
Solde au 1 avril 2016	4 484
Amortissement	669
Transferts	(767)
Solde à la fin de la période 31 mars 2017	4 386
Transferts	271
Cessations	(116)
Amortissement	742
Solde à la fin de la période 31 mars 2018	5 283
Valeur comptable nette à la fin de la période 31 mars 2018	20 083
Valeur comptable nette à la fin de la période 31 mars 2017	20 523

Les immeubles de placement comprennent des immeubles commerciaux qui sont loués à des tiers.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, les produits locatifs comptabilisés au poste Contrats de location et permis se chiffraient à 4 422 \$ (4 197 \$ en 2017 – redressé à la note 3). Un loyer conditionnel de 2 910 \$ (2 849 \$ en 2017 – redressé à la note 3) est inclus dans les produits contrats de location et permis. Aucun immeuble de placement n'était vacant au 31 mars 2018.

Au cours de l'exercice, un transfert a été effectué entre les postes Immobilisations corporelles et Immeubles de placement.

- i. Des montants de 405 \$ en coûts et de 271 \$ en cumul des amortissements ont été transférés du poste Immobilisations corporelles (bâtiments 358 \$ en coûts et 229 \$ en amortissement cumulé; au poste de propriété et d'équipement (bâtiments de 358 \$ en coûts et 229 \$ en amortissement cumulé; équipement 40 \$ en coûts et 35 \$ en amortissement cumulé; améliorations locatives 7 \$ en coûts et 7 \$ en amortissement cumulé) au poste Immeubles de placement. Dans le cadre de la révision des activités commerciales de la Société, les activités du bureau de change Point Edward ont pris fin le 18 février 2018. Par la suite, la vocation de l'immeuble a changé et ce dernier est désormais loué à un tiers indépendant.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

11. Immeubles de placement (suite)

Les justes valeurs des immeubles de placement ont été établies en fonction des évaluations effectuées par un évaluateur indépendant membre en règle de l'Institut canadien des évaluateurs, sauf dans le cas de la juste valeur du terrain. Lorsque l'on exclut les transferts effectués au cours de l'exercice courant, la juste valeur et le reclassement de montants du poste Immobilisations corporelles vers le poste Immeubles de placement au 1^{er} avril 2016 (comme indiqué à la note 3) se chiffrent à 21 480 \$ (21 503 \$ en 2017 - redressé à la note 3) ont été établis au 31 mars 2017 et extrapolés au 31 mars 2018 en se fondant sur l'indice des prix à la consommation et ajustés pour tenir compte de l'obsolescence. La juste valeur de l'année des transferts et le reclassement au 1^{er} avril 2016 des immobilisations corporelles (comme indiqué à la note 3) s'élèvent à 3 530 \$ (3 073 \$ en 2017). Cela comprend l'évaluation de deux immeubles effectuée en date du 31 mars 2018 et celle d'une parcelle de terrain, évaluations qui ont été extrapolées en se fondant sur l'augmentation de la Société d'évaluation foncière des municipalités depuis le moment de l'achat. Le total de la juste valeur des immeubles de placement s'élève à 25 010 \$ (24 576 \$ en 2017 - redressé à la note 3). La juste valeur des immeubles n'a pas été établie en fonction de transactions observables sur le marché en raison de la nature des immeubles et du manque de données comparables. La juste valeur a été établie en estimant le coût de remplacement du bâtiment, tout en déduisant l'obsolescence et en considérant des données comme le type de bâtiment, l'âge, la condition et l'emplacement géographique du bâtiment, ainsi que les systèmes mécaniques qui s'y rattachent.

12. Immobilisations incorporelles

	Immobilisations incorporelles
	\$
Coût	
Solde au 1 avril 2016	1 028
Ajouts	-
Solde à la fin de la période 31 mars 2017	1 028
Ajouts	3
Cessations	(712)
Transferts	10
Solde à la fin de la période 31 mars 2018	329
Amortissement cumulé	
Solde au 1 avril 2016	1 003
Amortissement	9
Solde à la fin de la période 31 mars 2017	1 012
Amortissement	11
Cessations	(712)
Solde à la fin de la période 31 mars 2018	311
Valeur comptable nette à la fin de la période 31 mars 2018	18
Valeur comptable nette à la fin de la période 31 mars 2017	16

La Société n'est propriétaire d'aucune immobilisation incorporelle développée à l'interne.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

13. Provisions

	Cornwall ⁱ	Sault Ste. Marie ⁱⁱ	Mille-Îles ⁱⁱⁱ	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 avril 2016	1 365	675	1 948	3 988
Désactualisation	-	19	16	35
Augmentation des provisions comptabilisées	3 531	128	462	4 121
Réductions découlant de paiements	(702)	(661)	(1 215)	(2 578)
Solde à la fin de la période 31 mars 2017	4 194	161	1 211	5 566
Désactualisation	96	-	14	110
Augmentation (réduction) des provisions comptabilisées	2 002	(20)	(705)	1 277
Réductions découlant de paiements	-	(141)	(520)	(661)
Solde à la fin de la période 31 mars 2018	6 292	-	-	6 292
Moins : tranche à court terme	-	-	-	-
Tranche à long terme	6 292	-	-	6 292

- i. La Société a terminé la démolition du pont à haute travée à Cornwall au cours de l'exercice 2017, mais celle des piliés immergées n'est pas terminée. Au cours de l'exercice 2017, la Société a déterminé qu'il y avait plus de chance que les piliés immergées soient démolies que le contraire, et, par conséquent, un passif relatif au démantèlement des piliés immergées ont été comptabilisé. L'estimation des coûts du passif relatif au démantèlement dépend des estimations techniques à l'égard de l'échéancier, de l'inflation, de l'état du site, ainsi que du fait que la démolition soit adjudgée à forfait ou effectuée à l'interne. Au cours de l'exercice, la direction a décidé que le projet serait mené à l'externe à montant des flux de trésorerie non actualisé estimé à 6 448 \$ (2017 : les flux de trésorerie non actualisés estimatifs varient entre 3 500 \$ et 6 000 \$ selon que les travaux sont effectués en interne ou à l'externe sous contrat). Les flux de trésorerie ont été actualisés au moyen d'un taux qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temporelle des fonds et des risques propres au passif de 2,65 % (2017 : le taux se situait entre 2,23 % et 2,59 %).
- ii. La Société a entamé la construction d'une nouvelle esplanade canadienne à Sault Ste. Marie, et, par conséquent, a terminé la démolition des actifs existants en cours d'exercice.
- iii. La Société a terminé la construction d'un nouveau complexe douanier à Lansdowne au pont international des Mille-Îles et a donc terminé la démolition des actifs existants en cours d'exercice.

En outre, une provision pour le terrain contaminé à l'emplacement de Lansdowne a été comptabilisée en fonction des meilleures estimations de la direction sur les décaissements de trésorerie probables associés à l'assainissement du site en construction, lequel était en réaménagement en cours d'exercice. Les activités d'assainissement ont été complétées en cours d'exercice. Pour Lansdowne, les provisions totales de 1 211 \$ comprennent le passif relatif au démantèlement de 438 \$, ainsi que le passif relatif à l'assainissement du terrain de 773 \$. Les coûts actuels de la décontamination du terrain se sont élevés à 737 \$ de moins que l'estimation au 31 mars 2017, alors que la contamination ne s'est pas avérée aussi grave que prévu.

14. Retenues de garantie

La Société retient provisoirement une tranche du montant total à payer aux entrepreneurs afin de s'assurer que ceux-ci remplissent leurs obligations relatives à la garantie, ainsi qu'aux travaux de redressement et de correction de défauts. Chaque contrat individuel prévoit que la Société paie les retenues de garantie lorsque les travaux sont presque achevés. La majeure partie des retenues de garantie concerne l'installation automatisée du programme de péage à Point Edward et les travaux de construction aux esplanades de Sault Ste. Marie et Lansdowne.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉENotes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)**15. Produits différés**

Au 31 mars	2 018	2 017
	\$	\$
Cartes de débit	67	67
Jetons/billets de véhicules transportant des passagers	522	685
Péages payés d'avance pour les véhicules frontaliers et commerciaux	1 785	1 760
Locations d'installations payées d'avance, à court terme	187	186
Locations d'installations payées d'avance, à long terme	1 668	1 820
Total des produits différés	4 229	4 518
Moins : tranche à court terme	2 561	2 698
Tranche à long terme	1 668	1 820

16. Emprunts à payer

Au 31 mars	2018	2017
	Valeur comptable	Valeur comptable
	\$	\$
a) Facilité de crédit à terme de 15 millions \$		
4 millions \$ à un taux fixe de 3,81 % jusqu'au 27 juillet 2018	3 273	3 394
3 millions \$ à un taux fixe de 2,85 % jusqu'au 27 juillet 2019	2 395	2 493
4 millions \$ à un taux fixe de 4,42 % jusqu'au 27 juillet 2021	3 320	3 436
Payable mensuellement		
b) Facilité de crédit		
5 millions \$ à un taux fixe de 3,28 % jusqu'au 15 mars 2018	—	4 243
Total des emprunts	8 988	13 566
Moins : tranche à court terme	3 494	4 578
Tranche à long terme	5 494	8 988

Le paiement du capital et des intérêts de la facilité de crédit à terme et de la facilité de crédit pour les autres exercices qui restent se présente comme suit :

Au 31 mars	Capital	Intérêts	2018
	\$	\$	Total
	\$	\$	\$
2019	3 494	253	3 747
2020	2 419	161	2 580
2021	134	133	267
2022	2 941	43	2 984
	8 988	590	9 578

La Société maintient une facilité de crédit (2 en 2017) auprès d'une banque à charte canadienne d'un montant total de 15 000 \$ (20 000 \$ en 2017) puisque la deuxième facilité de crédit a été remboursée en mars 2018. Le ministre des Finances a approuvé ces facilités dans le cadre du plan de financement de la Société.

- La première facilité de crédit est une facilité à échéance dégressive dont le prélèvement initial, d'un montant de 15 000 \$, est assorti d'un taux fixe et constitue un passif non courant dont les paiements périodiques en capital et en intérêts ne doivent pas avoir une échéance de plus de 25 ans. Cette facilité est assortie de la même garantie que l'émission de l'ensemble des obligations (note 17). Au 31 mars 2018, une somme totale de 8 988 \$ (9 323 \$ en 2017), prélevée en trois tranches, restait due sur cette facilité. En janvier 2016, la Société a mis en place un plan de remboursement de sa dette qui précise son intention de rembourser ces tranches au moment de leur renouvellement. Ces paiements ont été indiqués comme des paiements de capital dans le tableau précédent.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

16. Emprunts à payer (suite)

2. La deuxième facilité était une facilité de crédit à terme non renouvelable et non garantie de 5 000 \$ qui a servi à financer l'acquisition de propriétés dans le cadre du projet de réfection du complexe douanier canadien au pont international de Sault Ste. Marie. Les conditions de remboursement prévoyaient un paiement mensuel de 28 \$ pendant 20 ans, à un taux d'intérêt établi à 3,28 % pour cinq ans. En janvier 2016, la Société a mis en place un plan de remboursement de sa dette qui précisait son intention de rembourser entièrement cet emprunt au moment de son renouvellement. Au 31 mars 2018, la totalité du prêt a été remboursée (en 2017, 4 243 \$ en paiements de capital restaient à payer).

17. Obligations à payer

Au 31 mars	2018 Valeur comptable	2017 Valeur comptable
	\$	\$
Obligations de série 2002-1 venant à échéance le 9 juillet 2027, payables semestriellement, le 9 janvier et le 9 juillet	61 915	66 471
	61 915	66 471
Moins : tranche à court terme	4 863	4 556
Total des obligations à long terme à payer	57 052	61 915

Les versements du capital et des intérêts des obligations au cours des cinq prochains exercices et des exercices suivants s'établissent comme suit :

Au 31 mars	Capital	Intérêts	2018 Total
	\$	\$	\$
2019	4 863	4 023	8 886
2020	5 191	3 695	8 886
2021	5 539	3 347	8 886
2022	5 914	2 972	8 886
2023	6 312	2 574	8 886
Par la suite	34 096	5 893	39 989
	61 915	22 504	84 419

La Société a émis des obligations-recettes de série 2002-1, d'une valeur nominale de 110 000 \$, portant intérêt à 6,41 %, payables semestriellement et venant à échéance le 9 juillet 2027.

Il s'agit d'obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Société et de Sa Majesté du chef du Canada, en sa qualité de mandante. En cas de défaut de paiement, le paiement du capital et des intérêts sur les obligations par Sa Majesté du chef du Canada est assujéti à un financement gouvernemental.

Les exigences ci-dessous s'appliquent à toutes les obligations en circulation et à toute obligation en vertu de l'acte de fiducie :

- Le paiement des montants en capital et en intérêts se fait aux dates prévues.
- Une assurance est souscrite selon des modalités et pour un montant conformes à des pratiques commerciales saines et aux normes du secteur.
- Sauf dans le cas d'emprunts résultant de variations de la valeur à la résiliation de contrats de swap et dans le cas d'obligations relatives à un prix d'achat dont le montant total demeure en tout temps inférieur ou égal à 2 000 \$, la Société doit s'abstenir de contracter ou de prendre en charge des dettes additionnelles ou d'en être responsable d'une quelconque façon à moins que ce soit en vertu d'un acte de fiducie supplémentaire. Au 31 mars 2018, la Société n'est partie à aucun contrat de swap en vigueur (zéro en 2017).

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

17. Obligations à payer (suite)

- iv) La valeur consolidée des emprunts, des dettes subordonnées et des obligations relatives à un prix d'achat ne dépasse pas les limites imposées à la Société sur le montant des emprunts impayés.

Les coûts de transaction comprennent les coûts pour la restructuration des obligations de 1 660 \$ qui ont été ajoutés au montant principal des obligations à payer de 110 000 \$, résultant de la restructuration des obligations en raison de la fusion de l'ancienne APBW et de l'ancienne SPFL.

18. Financement d'immobilisations différé

La Société a reçu et continue de recevoir du financement du gouvernement du Canada pour certains de ses grands projets d'investissement. Dans l'état consolidé de la situation financière, on comptabilise ce financement comme un financement d'immobilisations différé correspondant au montant des biens amortissables. La comptabilisation de ce financement en résultat net est limitée, pour chaque exercice, aux mêmes taux d'amortissement que ceux indiqués à la note 2.

Au 31 mars	2018	2017
		(Redressé*)
	\$	\$
Solde au début de la période	82 649	30 900
Financement public reçu pour dépenses d'investissement	27 043	52 869
Amortissement du financement d'immobilisations différé	(2 657)	(1 120)
Solde à la fin de la période	107 035	82 649
Moins : tranche à court terme	3 400	1 895
Tranche à long terme	103 635	80 754

* note 3

19. Avantages sociaux du personnel*Prestations de retraite*

La Société a retenu les services d'une entreprise externe pour gérer et administrer le régime de retraite des employés. Les employés de la Société doivent participer au régime de retraite, sous réserve des exigences d'admissibilité. Il s'agit d'un régime de retraite financé au moyen de cotisations définies dans le cadre duquel les membres peuvent cotiser jusqu'à 11,5 % de leur revenu annuel. En vertu du régime, la Société doit verser des cotisations équivalentes (jusqu'à 9 % en 2018 et jusqu'à 6,5 % en 2017), certains employés admissibles reçoivent le double de leurs cotisations, jusqu'à un maximum de 12 % jusqu'au 31 décembre 2017. Au cours de l'exercice, les cotisations de la Société au régime se sont élevées à 403 \$ (386 \$ en 2017).

En outre, les employés de la CPIVM participent au *Régime de pension de retraite de la fonction publique* (le « Régime »). Conformément au Régime, le président du Conseil du Trésor du Canada définit les cotisations obligatoires de l'employeur d'après un multiple des cotisations salariales obligatoires. Le taux général de cotisation en vigueur à la fin de l'exercice était un multiple de 1,00 pour tous les employés (1,01 en 2017 pour tous les employés embauchés avant le 1^{er} janvier 2013 et 1,00 en 2017 pour tous les employés embauchés après le 31 décembre 2012). La loi oblige le gouvernement du Canada à payer les prestations reliées au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les prestations de retraite sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et du Québec, et elles sont indexées à l'inflation. La quote-part de la Société au titre des cotisations s'est chiffrée à 50 \$ (52 \$ en 2017) au cours de l'exercice.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

19. Avantages sociaux du personnel (suite)

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies de l'État du Michigan. La SSMBA doit verser des cotisations au régime de retraite à prestations définies en fonction d'un taux établi sur une base actuarielle. Pour ce qui est du régime de retraite à cotisations définies, la SSMBA doit cotiser un montant correspondant à 4,0 % de la paie, et égaler toute cotisation additionnelle jusqu'à un maximum de 3,0 %. Les exigences en matière de cotisations pour les membres du régime et la SSMBA sont établies et modifiées en vertu des lois de l'État. Au cours de l'exercice, les cotisations de la Société au régime se sont élevées à 321 \$ (317 \$ en 2017).

Les cotisations prévues pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019 liées au Régime de pension de retraite de la fonction publique et au régime de retraite à prestations définies et à cotisations définies de l'État du Michigan sont semblables aux cotisations effectuées au cours de cette année fiscale.

Autres avantages

Outre le régime de retraite, la Société fournit des avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles sous forme d'assurance maladie, d'assurance dentaire, d'assurance vie et d'un programme d'aide aux employés, ainsi que d'autres avantages à long terme qui constituent des récompenses pour états de service. Les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de la période sont passés en charges à mesure que les services sont rendus. Les risques associés à ces avantages comprennent les changements apportés aux taux d'actualisation, aux taux de mortalité, aux coûts des indemnités par participant et à l'inflation générale qui peuvent causer la volatilité des résultats financiers de la Société. L'évaluation actuarielle a été effectuée au 31 mars 2018. Au cours de l'exercice courant, la Société a révisé les critères d'admissibilité, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'employés admissibles.

Le tableau suivant présente la situation du régime d'avantages postérieurs à l'emploi non liés aux régimes de retraite :

Obligation au titre des prestations définies	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
	\$	\$
Solde au 1 avril 2016	7 357	78
Coût des services rendus au cours de la période	255	5
Coût des services passés	(640)	—
Coût financier	302	3
Gain actuariel – autre	5	(1)
Gain actuariel – hypothèses financières	323	1
Prestations payées	(112)	(3)
Solde à la fin de la période au 31 mars 2017	7 490	83
Coût des services rendus au cours de la période	371	5
Coût des services passés	868	8
Coût financier	297	3
Gain actuariel – autre	(957)	(16)
Gain actuariel - hypothèses démographiques	456	(5)
Gain actuariel – hypothèses financières	(2022)	—
Prestations payées	(128)	(3)
Solde à la fin de la période au 31 mars 2018	6 375	75

Le passif du régime d'avantages postérieurs à l'emploi non liés aux régimes de retraite totalise 6 450 \$ (7 573 \$ en 2017).

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉENotes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)**19. Avantages sociaux du personnel (suite)**

Voici les changements liés aux autres éléments du résultat global en cours d'exercice :

Au 31 mars	2018	2017
	\$	\$
Gain actuariel (perte actuarielle) au cours de l'exercice	2 523	(328)

Les charges postérieures à l'emploi comptabilisées dans le bénéfice net au cours de l'exercice sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Au 31 mars	Avantages postérieurs à l'emploi	2018 Autres avantages à long terme
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de la période	371	5
Coût des services passés	868	8
Coût financier	297	3
Gain actuariel	—	(21)
Charge nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisée au cours de la période	1 536	(5)
Au 31 mars	Avantages postérieurs à l'emploi	2017 Autres avantages à long terme
		\$
Coût des services rendus au cours de la période	255	5
Coût des services passés	(640)	—
Coût financier	302	3
Charge nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisée au cours de la période	(83)	8

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et la charge nette au titre du régime d'avantages se présentent comme suit :

Au 31 mars	2018	2017
Hypothèses moyennes pondérées		
Taux d'actualisation, obligation au titre des prestations constituées	3,60 %	3,80 %
Taux d'actualisation, coût des prestations	3,80 %	4,00 %
Taux d'augmentation estimatifs des coûts des indemnités par participant		
Inflation générale	2,50 %	2,50 %
Soins dentaires et soins de la vue	4,50 %	4,50 %
Programme d'aide aux employés	2,50 %	2,50 %
Taux de mortalité	Échelle d'amélioration de la mortalité 2017 MI-2017 (2017 - échelle B CPM)	

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

19. Avantages sociaux du personnel (suite)

Au 31 mars 2018, le taux d'inflation présumé relatif aux coûts des soins de santé s'établissait à 6,8 (6,6 % en 2017) par année, et il diminuera de façon linéaire pour atteindre 4,5 % (4,5 % en 2017) par exercice à l'exercice 2027-2028 (2022-2023 en 2017).

La moyenne escomptée de l'échéance de l'obligation liée au régime est de 19 ans (22 ans en 2013).

Analyse de sensibilité

La Société a examiné les hypothèses utilisées aux fins des calculs actuariels et elle a déterminé que les hypothèses suivantes pourraient avoir une incidence importante sur l'obligation au titre des prestations définies :

Au 31 mars	2018	2017
Taux d'actualisation – augmentation de 1 %	(1 111)	(1 311)
Taux d'actualisation – diminution de 1 %	1 476	1 758
Taux de mortalité futur – augmentation de l'âge de un an	(260)	(347)
Taux de mortalité futur – diminution de l'âge de un an	265	357
Taux tendanciels – augmentation de 1 %	1 276	1 785
Taux tendanciels – diminution de 1 %	(993)	(1 342)

L'analyse de sensibilité ci-dessus pourrait ne pas être représentative de la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable qu'une variation des hypothèses se produise sans que les autres hypothèses changent, certaines hypothèses étant corrélées.

20. Capital émis

Les statuts constitutifs de la Société permettent un nombre illimité d'actions sans valeur nominale. Deux actions de la Société ont été émises et entièrement payées.

21. Information supplémentaire sur les charges

Le tableau suivant ventile les charges par nature pour chaque fonction dans l'état consolidé du résultat global.

Période close le 31 mars	2018	2017
		(Redressé*)
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	17 097	14 767
Amortissement des immobilisations corporelles	15 153	13 833
Biens et services	4 360	4 099
Démantèlement	2 001	3 659
Réparations et entretien	2 842	2 754
Services professionnels	1 658	1 883
Conversion des devises	360	1 079
Amortissement des immeubles de placement	742	669
Perte à la cession d'actifs	203	68
Amortissement des immobilisations incorporelles	11	9
Total des charges	44 427	42 820

* note 3

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

22. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et sa quote-part de ses entreprises communes ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les transactions entre parties liées relatives aux avantages du personnel sont présentées à la note 19, et les placements dans des obligations d'État et des certificats de dépôt sont présentés à la note 8.

Les détails des transactions entre la Société et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

Transactions avec des entités liées à une autorité publique

La Société est liée, en raison d'une propriété commune, à l'ensemble des ministères du gouvernement du Canada, y compris ses organismes et sociétés d'État. La Société conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont évaluées à leur juste valeur.

Les charges engagées auprès d'entités liées à une autorité publique sont constituées du remboursement de frais associés à des projets de l'exercice précédent, des frais de construction, des frais juridiques et des frais d'administration. Les produits provenant d'entités liées à une autorité publique sont principalement constitués de financement gouvernemental ainsi que des frais relatifs à la construction d'installations de l'ASFC et de la démolition de la structure du pont à travée haute à Cornwall.

Au cours de l'exercice, la Société mère a comptabilisé un financement gouvernemental de 27 745 \$ (55 391 \$ en 2017). Au 31 mars 2018, la Société mère a comptabilisé des débiteurs liés à des parties liées de 1 737 \$ (11 906 \$ en 2017).

La Société mère reçoit également des services sans frais, comme l'audit des états financiers, ce qui n'a pas été reflété dans les présents états financiers consolidés.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont définis comme les membres du conseil d'administration et des équipes de la haute direction qui ont l'autorité et la responsabilité de la planification, du contrôle et de la direction des activités de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Période close le 31 mars	2018	2017
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme	1 093	962
Prestation de retraite et autres avantages sociaux à l'emploi	78	78
Total	1 171	1 040

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

23. Location d'installations

La Société a conclu des contrats avec des entreprises qui louent des locaux dans les bâtiments de la Société à divers postes frontaliers. Les loyers conditionnels, fondés sur les ventes réalisées dans les boutiques hors taxes, sont la principale composante des loyers que reçoit la Société de ces preneurs. Le loyer de l'une de ces boutiques hors taxes comporte une composante fixe. Les produits conditionnels comptabilisés au cours de l'exercice considéré à l'égard de ces loyers se sont élevés à 2 910 \$ (2 849 \$ en 2017 - redressé à la note 3). Le preneur de la boutique hors taxes au poste frontalier de Point Edward a également payé pour l'agrandissement du bâtiment. Ce paiement a été enregistré au titre des produits différés et est comptabilisé en produits de façon linéaire sur la durée du contrat de location non résiliable. Le 1^{er} mars 2018, la SPFL a conclu un contrat de location de cinq ans qui comprend un montant minimal à verser pour le loyer ainsi qu'un loyer conditionnel.

Les loyers minimaux futurs à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables s'établissent comme suit :

Au 31 mars	2018	2017
	\$	\$
Moins de un an	1 156	932
Plus de un an, mais pas plus de cinq ans	3 344	2 664
Plus de cinq ans	84	556
Total	4 584	4 152

24. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la Société est demanderesse ou défenderesse ou est partie à certaines réclamations ou poursuites en cours. Dans la mesure où un événement futur est susceptible de se produire et où il est possible d'établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est consignée aux états financiers consolidés. Au 31 mars 2018, il y avait cinq réclamations déposées par des employés actuels et passés à l'égard de la Société. La direction est d'avis que le règlement de ces réclamations n'entraînera pas de passif important pour la Société. Le calendrier des sorties de trésorerie relatif à ces réclamations est incertain puisqu'il dépend de l'issue d'événements particuliers, y compris, sans s'y limiter, la durée des procédures judiciaires.

La Société est défenderesse conjointement et solidairement avec sa filiale CPIVM et Sa Majesté quant à son mandat de perception des péages du pont international de la voie maritime. Le montant de la réclamation s'élève à 50 000 \$, sous réserve de la prise en compte des péages et des produits tirés du pont. Transports Canada est responsable de la défense à l'égard de cette réclamation. La SPFL et sa filiale, la CPIVM, sont chacune des sociétés d'État mère et dans le cadre de cette réclamation, elles sont poursuivies pour des mesures prises à titre de mandataires de Sa Majesté. L'issue, le calendrier et le montant du règlement de cette réclamation ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle en raison des incertitudes qui ont principalement trait à la résolution d'une revendication territoriale distincte par la même partie contre Sa Majesté, cette instance ayant préséance. Par ailleurs, les procédures judiciaires à long terme de cette affaire, qui s'étendent sur des décennies, et la base d'inclusion des éléments relatifs aux péages et aux produits tirés du pont doivent également faire l'objet de délibérations.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

25. Engagements visant des dépenses

- a) La société a des engagements totalisant 8 468 \$ (26 290 \$ en 2017), y compris :
- i. Contrats administratifs de 771 \$ (zéro en 2017) pour la vérification interne, services internet et autres contrats;
 - ii. Contrats de projets d'investissement de 3 378 \$ (21 951 \$ en 2017) pour l'achat d'immobilisations corporelles;
 - iii. Contrats d'entretien attribués de 1 564 \$ (1 788 \$ en 2017); et
 - iv. Contrat de location de 2 755 \$ (2 551 \$ en 2017) pour la location des bureaux d'Ottawa.
- b) Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes contractuelles pour des biens et services, dont les durées sont de plus d'un (1) an. Les décaissements dépendent principalement des exigences futures en matière de volume et sont assujettis aux droits de résiliation de la Société prévus dans les contrats.

Le tableau suivant présente le total des engagements relatifs aux contrats administratifs, aux contrats de projets d'investissement et aux contrats d'entretien, selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

Au 31 mars	2018	2017
	\$	\$
Moins de un an	4 702	22 088
Plus de un an, mais pas plus de cinq ans	1 011	1 651
Plus de cinq ans	—	—
Total	5 713	23 739

Le tableau suivant présente le total des engagements relatifs aux locaux à bureaux, selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

Au 31 mars	2018	2017
	\$	\$
Moins de un an	303	280
Plus de un an, mais pas plus de cinq ans	1 230	1 119
Plus de cinq ans	1 222	1 152
Total	2 755	2 551

Le contrat de location des locaux à bureaux ne contient pas d'option de renouvellement.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

26. Instruments financiers*Juste valeur*

La juste valeur des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, des retenues de garantie, de la partie à court terme des emprunts à payer et de la partie à court terme des obligations à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers restants de la Société :

Au 31 mars	Valeur \$	Coût \$	2018 Niveau
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente			
Placements disponibles à la vente	15 365	15 365	Niveau 2
Instruments financiers évalués au coût amorti			
Placements détenus jusqu'à leur échéance	16 043	16 051	Niveau 1
Emprunts	8 994	8 988	Niveau 2
Obligations à payer	72 203	61 915	Niveau 2
Au 31 mars	Valeur \$	Coût \$	2017 Niveau
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente			
Placements disponibles à la vente	6 711	6 711	Niveau 2
Instruments financiers évalués au coût amorti			
Placements détenus jusqu'à leur échéance	21 028	20 894	Niveau 1
Emprunts	13 601	13 566	Niveau 2
Obligations à payer	82 773	66 471	Niveau 2

La notation financière des placements disponibles à la vente reste conforme à la politique de placement de la Société, qui exige que tous les placements soient au moins de catégorie A, en fonction des notations financières externes.

La juste valeur des placements disponibles à la vente est évaluée quotidiennement par les services indicels de FTSE TSX Debt Market.

La juste valeur des placements détenus jusqu'à leur échéance est évaluée selon les cours sur les marchés boursiers actifs pour des actifs identiques.

Une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, qui met en application un coefficient égal au taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des emprunts et des obligations dont les modalités sont similaires, a été utilisée pour établir la juste valeur des emprunts et des obligations à payer.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et que ce manquement entraîne une perte financière pour la Société. La Société est assujettie au risque de crédit en raison de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements disponibles à la vente et des créances clients et autres débiteurs.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

26. Instruments financiers (suite)

La Société gère ce risque en ne faisant affaire qu'avec des membres de Paiements Canada ou avec le gouvernement du Canada et en surveillant étroitement l'émission de crédit à l'intention de clients commerciaux et le recouvrement de ce crédit. La valeur comptable des actifs financiers exposés au risque de crédit de la Société, présentée dans l'état consolidé de la situation financière, déduction faite de toute provision pour pertes applicable, représente le montant maximal exposé au risque de crédit. Il n'y avait aucune provision comptabilisée au 31 mars 2018 (zéro en 2017). Le risque de crédit de la Société n'est pas important.

Le risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements disponibles à la vente est réduit considérablement en s'assurant que les surplus de trésoreries soient investis dans des placements très liquides. La politique de la Société consiste à investir les surplus de trésoreries dans des instruments à faible risque auxquels on a attribué la notation « A » ou une notation équivalente. La direction est d'avis que le risque de perte n'est pas important. Le risque de crédit associé aux débiteurs est atténué par le fait qu'une grande partie du montant à recevoir est dû par des ministères fédéraux généralement dans les 90 jours. Au 31 mars 2018, les créances auprès de ministères fédéraux représentaient 64 % du montant total à recevoir (94 % en 2017).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations à leur échéance. La Société gère le risque en établissant des budgets, en maintenant des réserves de liquidités et des facilités de crédit, en établissant des prévisions concernant la trésorerie et en surveillant les flux de trésorerie, ainsi qu'en faisant correspondre les modalités des placements avec le calendrier des décaissements prévus. La Société investit les surplus de liquidités dans des titres de sociétés et de gouvernements de grande qualité, conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration et aux directives du ministre des Finances.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des passifs financiers de la Société fondée sur les flux de trésorerie attendus de la date de l'état consolidé de la situation financière à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés représentent les flux de trésorerie non actualisés contractuels.

Au 31 mars		2018			
	Valeur comptable \$	Moins de 3 mois \$	De 3 mois à un an \$	Plus de un an \$	
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	5 478	4 018	1 460	-	
Retenues de garantie	601	68	533	-	
Dettes à long terme à payer	93 997	170	12 463	81 364	
Total	100 076	4 256	14 456	81 364	
Au 31 mars		2017			
	Valeur comptable \$	Moins de 3 mois \$	De 3 mois à un an \$	Plus de un an \$	
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	12 026	10 059	1 854	113	
Retenues de garantie	2 663	232	2 431	-	
Dettes à long terme à payer	107 944	256	13 691	93 997	
Total	122 633	10 547	17 976	94 110	

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

26. Instruments financiers (suite)*Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que les variations des cours du marché aient une incidence sur les résultats. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est exposée à tous ces risques.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent sous l'effet de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est assujettie au risque de taux d'intérêt à l'égard de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. Une variation de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2018 ne serait pas significative.

Certains placements disponibles à la vente portent intérêt à un taux fixe. Les placements disponibles à la vente incluent également des obligations du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et des banques assorties de taux d'intérêt fixes et dont l'échéance moyenne s'établit à 6 ans (10,7 ans en 2017). La juste valeur de marché de ces instruments subit indirectement l'effet des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence d'une variation hypothétique de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2018 ne serait pas significative.

Les facilités de crédit, les emprunts et les obligations à payer portent également intérêt à des taux fixes. Toutefois, une variation de la juste valeur n'aurait pas d'incidence sur le résultat net de la Société, étant donné que la Société maintient les passifs jusqu'à leur échéance.

Une fluctuation des taux de change pendant l'année influencerait de manière considérable sur les revenus tirés des postes de péage. Le renforcement du dollar canadien au cours de l'exercice fiscal 2018 a engendré une diminution des produits tirés des péages, qui est comptabilisée en dollars canadiens. Une baisse hypothétique du dollar canadien de 1 % pendant l'exercice financier aurait produit une augmentation de 125 \$ (132 \$ en 2017) en revenus comptabilisés tirés des péages. Puisque les partenaires américains exploitants de ponts utilisent les banques locales, la trésorerie en dollars américains de la SPFL est détenue dans différentes banques. Au 31 mars 2018, le solde des encaisses en dollars américains de la Société était de 1 646 \$ (2 873 \$ en 2017). Une variation hypothétique de 1 % du taux de change au 31 mars 2018 aurait produit un gain ou une perte de 21 \$ (37 \$ en 2017). La Société gère ce risque en ajustant périodiquement les tarifs des péages américains en fonction du taux canadien et inversement, et en convertissant les soldes des comptes bancaires américains en dollars canadiens, le cas échéant.

Gestion des capitaux

La Société définit ses capitaux comme ses résultats non distribués, son capital social et son cumul des autres éléments du résultat global.

Selon les autorisations législatives, le montant maximal que la Société peut emprunter se chiffre à 130 000 \$ (130 000 \$ en 2017), sous réserve de l'approbation du ministre des Finances.

La Société a pour objectif, en ce qui a trait à la gestion des capitaux, de préserver sa capacité à assurer la continuité de l'exploitation, à financer ses actifs et à réaliser sa mission et ses objectifs.

8.0 ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 mars 2018)

Connie Graham ¹	Présidente
Rick Talvitie ²	Vice-président
Gary Atkinson ³	Administrateur
Pascale Daigneault ⁴	Administrateur
Diana Dodge ⁵	Administrateur
Micheline Dubé ⁶	Administrateur
Deborah Tropea ⁷	Administrateur

COMITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ FINANCE ET AUDIT

Deborah Tropea	Présidente
Diana Dodge	Membre
Rick Talvitie	Membre

COMITÉ GOUVERNANCE, POLITIQUES ET RESSOURCES HUMAINES

Gary Atkinson	Président
Pascale Daigneault	Membre
Diana Dodge	Membre

DIRIGEANTS

Micheline Dubé, FCPA, FCMA	Présidente et première dirigeante
Natalie Kinloch, CPA, CA	Chef des finances et opérations
Jacques E. Pigeon, c.r.	Secrétaire de la Société
Thye Lee, MEng, PEng	Vice président, ingénierie et construction
Anthony Pickett	Dirigeant principal des services corporatifs



LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 mars 2018)

Micheline Dubé	Présidente et administratrice
Carrie Mann-Lavigne	Vice-présidente
Natalie Kinloch	Administrateur
Thomas Lavigne	Administrateur
Kevin O'Malley	Administrateur
Jacques E. Pigeon, c.r.	Administrateur
Nancy Scott	Administrateur
Thye Lee	Administrateur

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DE GESTION

Micheline Dubé	Présidente
Carrie Mann-Lavigne	Membre

COMITÉ AUDIT

Nancy Scott	Présidente
Natalie Kinloch	Membre
Jacques E. Pigeon, c.r.	Membre

DIRIGEANTS ET CADRES SUPÉRIEURS

Micheline Dubé	Présidente et première dirigeante
Carrie Mann-Lavigne	Vice-présidente
Natalie Kinloch	Trésorière
Jacques E. Pigeon, c.r.	Avocat principal et secrétaire de la Société
Nancy Scott	Assistante-trésorière
Wade Dorland	Directeur de pont

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ

SIÈGE SOCIAL D'OTTAWA

200-55 rue Metcalfe
Ottawa, Ontario K1P 6L5



1-866-422-6346



(613) 366-5074



(613) 366-5174

www.pontsfederaux.ca / info@pontsfederaux.ca

BUREAU DU PONT BLUE WATER

1555 Venetian Blvd,
Point Edward, Ontario N7T 0A9



1-866-422-6346



(519) 336-2720



(519) 336-7622

Joe Dedecker, directeur du pont

FILIALES

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

200 Akwesasne International Road
Akwesasne, Ontario K6H 5R7



(613) 932-6601



(613) 932-9086

www.sibc.ca / www.cpivm.ca
Wade Dorland, directeur du pont

PARTENAIRES

SAULT STE. MARIE BRIDGE AUTHORITY

934 Bridge Plaza
Sault Ste. Marie, Michigan 49783



(705) 942-4345

www.saultbridge.com

Peter Pertainen, directeur du pont

THE THOUSAND ISLANDS BRIDGE AUTHORITY

P.O. Box 10
Lansdowne, Ontario K0E 1L0



(315) 482-2501



(315) 482-5925

www.tibridge.com
Robert Horr, directeur administratif